



**HAL**  
open science

# Les femmes dans les violences de guerre du monde romain (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)

Sophie Hulot

► **To cite this version:**

Sophie Hulot. Les femmes dans les violences de guerre du monde romain (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-I<sup>er</sup> siècle après J.-C.). *HIMA : revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 2022, Dossier I: Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain, 11, pp.103-117. halshs-03859508

**HAL Id: halshs-03859508**

**<https://shs.hal.science/halshs-03859508>**

Submitted on 18 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*In Memoriam* Jeannine Boëldieu-Trevet (1942-2022)

Dossier I : Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain

Annie ALLÉLY – Présentation de la journée d'études « Parabainô : Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain »

Jeannine BOËLDIEU-TREVET – Phérétimè de Cyrène : pouvoir, guerre, genre et transgression

Jérôme WILGAUX – La guerre du Péloponnèse : une violence paroxystique

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS – Le viol des femmes en temps de guerre. Le cas de l'armée d'Alexandre entre 335 et 324 avant J.-C.

Immacolata ERAMO – Des femmes lanceuses de tuiles

Sophie HULOT – Les femmes dans les violences de guerre du monde romain (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)

Annie ALLÉLY – Violences au temps des guerres civiles de la fin de la République : l'exemple de Fulvie

Dossier II : *Symmachia-societas-foedus* : les alliances militaires à l'épreuve de la guerre, de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.)

Jean-Christophe COUVENHES, Lucia ROSSI – *Symmachia-societas-foedus* : les alliances militaires à l'épreuve de la guerre, de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.)

Thierry LUCAS – La Béotie et les Antigonides, entre alliance et clientélisme

Jean-Christophe COUVENHES – L'intégration très provisoire de Sparte dans la *koinè symmachia* macédonienne après la défaite de Sellasie (222-219 avant J.-C.)

Denis KNOEPFLER – Une neutralité devenue impraticable : données épigraphiques, anciennes et nouvelles, sur la politique d'Athènes de sa libération en 229/228 à l'ambassade de Képhisodôros à Rome en 198/197 avant J.-C.

Mathieu ENGERBEAUD – L'échec du siège de Corinthe (198 avant J.-C.) et ses conséquences sur l'alliance romaine avant Cynoscéphales

Lucia ROSSI – Ptolémée V Épiphane et la tutelle romaine : une réécriture tardive ?

Pierre SÁNCHEZ – L'alliance fragile entre Rome et les Illegètes (218-195 avant notre ère)

Catherine WOLFF – Les transfuges dans les traités de paix entre Rome et les communautés hellénistiques de 221 à 160 avant J.-C.

Articles variés

Samra AZARNOUCHE, Maxime PETITJEAN – Sasanian Warriors in Context: Historical and Religious Commentary on a Middle Persian Chapter on *Artēštārān* (*Dēnkard* VIII.26)

Guillaume SARTOR – Le rôle des fédérés transcaucasiens dans les guerres persiques d'Héraclius (622-628). 2<sup>e</sup> partie : Combattre pour l'Empire

Comptes rendus

Revue publiée avec le soutien de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (UFC), du laboratoire CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, UMR 6566, Le Mans Université), d'AnHIMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques, UMR 8210), de l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne, d'Orient & Méditerranée - Textes, Archéologie, Histoire (UMR 8167) et de l'École doctorale 022 « Mondes antiques et médiévaux » de Sorbonne Université

ISSN 2491-6943 – 25 €



Revue internationale  
**HIMA**  
d'Histoire Militaire Ancienne

Dossier I : Femmes, violences et guerres  
dans le monde gréco-romain

Folder I: Women, Violence, and War  
in the Greco-Roman World

Dossier II : *Symmachia-societas-foedus* :  
les alliances militaires à l'épreuve de la guerre,  
de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.)

Folder II: *Symmachia-Societas-Foedus*:  
Military Alliances in War, from Philip V  
to L. Aemilius Paullus Macedonicus (221 to 160 BC)

n° 11-2022

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

**Directeur**

Giusto Traina,  
Professeur à la faculté des Lettres de Sorbonne Université [Rome,  
Iran et Caucase, Antiquité tardive]

**Directeur adjoint**

Jean-Christophe Couvenhes,  
Maître de conférences à la faculté des Lettres de Sorbonne  
Université [Grèce, Hellénistique]

**Secrétariat de rédaction**

Marion Franchet-Lamalle,  
École Doctorale 1 de la faculté des Lettres de Sorbonne  
Université, *Secrétaire de rédaction*

Maxime Petitjean,  
Agrégé et docteur en Histoire [Rome], *Secrétaire de rédaction  
adjoint - Responsable des comptes rendus*

**Comité éditorial**

Philippe Abrahami,  
Professeur à l'Université de Lille [Proche Orient ancien]

Nathalie Barrandon,  
Professeure à l'Université de Reims Champagne-Ardenne [Rome]

Laura Battini,  
Chargée de Recherche dans l'unité de recherche PROCLAC  
(UMR 7192 - CNRS/Collège de France/EPHE) [Proche Orient  
ancien]

Christophe Batsch,  
Maître de conférences à l'Université de Lille [Monde juif]

Jean-Michel Carrié,  
Professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales  
[Antiquité tardive, Byzance]

Jérémy Clément,  
Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre [Grèce,  
Hellénistique]

Jean-Nicolas Corvisier,  
Professeur honoraire à l'Université d'Artois [Grèce]

Mathieu Engerbeaud,  
Maître de conférences à Aix-Marseille Université [Rome]

Isabelle Pimouguet-Pédarros,  
Professeure à l'Université de Nantes [Grèce, Hellénistique]

Pierre Tallet,  
Professeur à la faculté des Lettres de Sorbonne Université [Égypte  
pharaonique]

Catherine Wolff,  
Professeure à l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse  
[Rome]

**Comité scientifique international**

F. Bérard (Lyon – Rome) ; C. Brélaz (Fribourg – Hellénistique, Rome) ;  
P. Brun (Bordeaux – Grèce) ; P. Butterlin (Paris – Proche Orient ancien) ;  
F. Cadiou (Bordeaux - Rome) ; M. Coltelloni-Trannoy (Paris – Rome,  
Afrique) ; S. Cosentino (Byzance) ; P. Cosme (Rouen - Rome) ; V. Cuche  
(Nice – Grèce) ; I. Eramo (Bari – Rome, Byzance) ; F.M. Fales (Udine –  
Proche Orient ancien) ; P. Faure (Lyon – Rome) ; C. Fischer-Bovet (Los  
Angeles – Égypte hellénistique et romaine) ; F. Gazzano (Gènes – Grèce) ;  
A. Gonzales (Besançon – Rome) ; B. Isaac (Tel Aviv – Rome) ; M. Kazanski  
(Paris – Haut Moyen Age, Byzance) ; M. Khanoussi (Tunis – Rome) ;  
J.-M. Kowalski (Brest – Grèce) ; Y. Le Bohec (Paris – Rome) ; P. Le Roux  
(Paris – Rome) ; J. Lévi (Paris – Chine ancienne) ; K. Maksymiuk (Siedlce  
– Rome, Iran) ; R. Martinez Lacy (Mexico – Grèce, Hellénistique) ;  
P. Piacentini (Milan – Égypte pharaonique) ; M. Reddé (Paris – Rome) ;  
J. Rzepka (Varsovie – Grèce, Hellénistique) ; N. Sekunda (Gdańsk – Grèce,  
Hellénistique) ; M.A. Speidel (Zurich – Rome) ; E. Wheeler (Durham, NC  
– Grèce, Rome) ; C. Zuckerman (Paris– Byzance)

Le Comptoir des Presses d'Universités  
<http://www.lcdpu.fr>

Presses universitaires de Franche-Comté  
<http://pufc.univ-fcomte.fr/>

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

Revue internationale  
d'Histoire Militaire Ancienne

HIMA 11  
2022

Dossier I : Femmes, violences et guerres  
dans le monde gréco-romain

Dossier II : *Symmachia-societas-foedus* : les alliances  
militaires à l'épreuve de la guerre,  
de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.)

Presses universitaires de Franche-Comté

## SOMMAIRE

---

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS, Nathalie BARRANDON – <i>In Memoriam</i> Jeannine Boëldieu-Trevet (1942-2022) . . . . .	9
DOSSIER I : FEMMES, VIOLENCES ET GUERRES DANS LE MONDE GRÉCO-ROMAIN	
Annie ALLÉLY – Présentation de la journée d'études « Parabainò : Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain » . . . . .	15
Jeannine BOËLDIEU-TREVET – Phérétimè de Cyrène : pouvoir, guerre, genre et transgression . . . . .	21
Jérôme WILGAUX – La guerre du Péloponnèse : une violence paroxystique. . . . .	43
Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS – Le viol des femmes en temps de guerre. Le cas de l'armée d'Alexandre entre 335 et 324 avant J.-C. . . . .	61
Immacolata ERAMO – Des femmes lanceuses de tuiles . . . . .	87
Sophie HULOT – Les femmes dans les violences de guerre du monde romain (III <sup>e</sup> siècle avant J.-C.-I <sup>er</sup> siècle après J.-C.) . . . . .	103
Annie ALLÉLY – Violences au temps des guerres civiles de la fin de la République : l'exemple de Fulvie . . . . .	119
DOSSIER II : <i>SYMMACHIA-SOCIETAS-FOEDUS</i> : LES ALLIANCES MILITAIRES À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE, DE PHILIPPE V À PAUL ÉMILE (221 À 160 AVANT J.-C.)	
Jean-Christophe COUVENHES, Lucia ROSSI – <i>Symmachia-societas-foedus</i> : les alliances militaires à l'épreuve de la guerre, de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.) . . . . .	137
Thierry LUCAS – La Béotie et les Antigonides, entre alliance et clientélisme . . . . .	141

Jean-Christophe COUVENHES – L'intégration très provisoire de Sparte dans la <i>koinè symmachia</i> macédonienne après la défaite de Sellasie (222-219 avant J.-C.) . . . . .	159
Denis KNOEPFLER – Une neutralité devenue impraticable : données épigraphiques, anciennes et nouvelles, sur la politique d'Athènes de sa libération en 229/228 à l'ambassade de Képhisodôros à Rome en 198/197 avant J.-C. . . . .	187
Mathieu ENGERBEAUD – L'échec du siège de Corinthe (198 avant J.-C.) et ses conséquences sur l'alliance romaine avant Cynoscéphales . . . . .	241
Lucia ROSSI – Ptolémée V Épiphanes et la tutelle romaine : une réécriture tardive ? . . .	263
Pierre SÁNCHEZ – L'alliance fragile entre Rome et les Illyriens (218-195 avant notre ère) . . . . .	289
Catherine WOLFF – Les transfuges dans les traités de paix entre Rome et les communautés hellénistiques de 221 à 160 avant J.-C. . . . .	315
ARTICLES VARIÉS	
Samra AZARNOUCHE, Maxime PETITJEAN – Sasanian Warriors in Context: Historical and Religious Commentary on a Middle Persian Chapter on <i>Artēštārān</i> ( <i>Dēnkard</i> VIII.26) . . . . .	331
Guillaume SARTOR – Le rôle des fédérés transcauciens dans les guerres persiques d'Héraclius (622-628). 2 <sup>e</sup> partie : Combattre pour l'Empire . . . . .	385
COMPTES RENDUS . . . . .	417
RÉSUMÉS. . . . .	447

IN MEMORIAM JEANNINE BOËLDIEU-TREVET (1942-2022)

---



C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous annonçons le décès de Jeannine Boëldieu-Trevet, qui nous a quittés le jeudi 20 janvier 2022.

Jeannine Boëldieu-Trevet était agrégée d'histoire, docteure en histoire de l'Antiquité et chercheuse associée au CRHIA (Centre de recherches en histoire internationale et atlantique, UR 1163, université de Nantes). Tout en menant une carrière dans l'enseignement secondaire en classes préparatoires au Mans, notamment au lycée Montesquieu, elle avait préparé une thèse de doctorat sur *L'exercice et l'art du commandement dans la guerre du Péloponnèse*, qu'elle avait soutenue en 1997 à l'université de Rennes 2 sous la direction du professeur Yvon Garlan. Ce dernier avait ouvert en France, à la suite d'André Aymard, la voie de la polémologie en Grèce ancienne. Par ses travaux, Jeannine Boëldieu-Trevet a contribué à développer et à nourrir considérablement ce champ d'études, s'inscrivant ainsi dans les traces de son maître dont elle revendiquait haut et fort l'héritage et avec lequel elle est restée liée jusqu'à la fin.

Sa thèse a été publiée sous le titre *Commander dans le monde grec au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère* aux Presses universitaires de Franche-Comté, à Besançon, en 2007. Elle a en effet toujours maintenu une activité scientifique soutenue. Ces dernières années, elle était une participante active des séminaires d'Isabelle Pimouguet-Pédarros du CRHIA ou de celui d'Edmond Lévy (« Le vocabulaire politique en Grèce ancienne ») à l'ENS-Ulm. Seule ou en collaboration, elle a publié divers articles et contributions à des tables rondes ou colloques sur le commandement, la guerre de siège, les violences, sauvageries et actes intolérables, les rapports entre guerre, société et pouvoir. Elle a aussi travaillé sur l'œuvre d'Hérodote (*Lire Hérodote*, en collaboration avec Daphné Gondicas, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2005) ou celles de Xénophon et d'Énée le Tacticien, car Jeannine Boëldieu-Trevet était aussi une helléniste avertie, très attachée à la traduction et à l'analyse des textes grecs.

C'est bien logiquement que l'équipe Parabainô fit appel à son expertise. On ne citera ici que quelques articles fondateurs du projet :

- « Platées trois fois châtiée (480, 429-27, 373 av. n. è.) », dans Guillhembet J.-P., Gilli P. (éds), *Le Châtiment des villes dans les espaces méditerranéens de l'Antiquité à la Révolution française*, colloque international de Montpellier, 11-13 juin 2009, Turnhout, Brepols, 2012, p. 35-48.
- « L'intolérable en temps de guerre chez les orateurs athéniens du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère », *Ktèma*, 38, 2013, p. 231-247.
- « Le sauvage en soi : violences "excessives" en temps de guerre dans le monde grec (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles) », dans Charpentier M.-Cl., Boehm I. (éds), *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, colloque international de Besançon, 25-26 octobre 2007, *Cahiers des études anciennes*, 52, 2015, p. 149-172.

Dans le cadre du programme, outre son implication dans la base de données et dans les séminaires, Jeannine Boëldieu-Trevet avait publié : « Une matrice de la transgression dans le monde occidental ? Les conquêtes de Crésus et de Cyrus selon Hérodote », dans Barrandon N., Pimouguet-Pédarros I. (éds), *La Transgression en temps de guerre, de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2021, p. 31-48, puis : « 335 avant J.-C. : Thèbes "arrachée en un jour du sol de la Grèce" (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 133) », *Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 10, 2021, p. 119-144. Sa communication intitulée « Phérétimè de Cyrène : pouvoir, guerre, genre et violences extrêmes », prononcée le 27 mai 2021 lors de la journée d'études organisée par Annie Allély, est publiée dans ce numéro. Il y a encore quelques mois, elle écrivait de nouvelles études de cas pour le programme.

Ces quelques exemples montrent, s'il le fallait, combien Jeannine Boëldieu-Trevet était une éminente spécialiste de la guerre en Grèce antique. Tout son travail reflète aussi une personnalité que nous regrettons déjà. Sa très grande rigueur scientifique et son savoir savant n'ont répondu à d'autres ambitions que d'approfondir la connaissance historique de peuples, d'une langue, d'un territoire qui lui étaient chers, les Grecs, le grec et la Grèce. Au-delà, c'est bien l'humanisme qui guidait ses recherches. C'était une collègue avec laquelle il nous plaisait de travailler ; une collègue dont on retiendra la force et l'ouverture intellectuelles, l'implication dans les projets collectifs. C'était aussi et avant tout une amie, enthousiaste, joyeuse et fidèle avec laquelle nous échangeons beaucoup.



Elle va beaucoup nous manquer. Nous pensons aujourd'hui plus particulièrement à sa famille, son époux, ses enfants et ses petits-enfants qui étaient si chers à son cœur.

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS, Nathalie BARRANDON

## Bibliographie de Jeannine Boëldieu-Trevet<sup>1</sup>

### Thèse de doctorat

*L'exercice et l'art du commandement dans la guerre du Péloponnèse*, université Rennes 2, 1997, sous la direction d'Yvon Garlan.

Thèse publiée sous le titre *Commander dans le monde grec au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère*, Besançon, PUFC, 2007.

### Publications

« Brasidas : la naissance de l'art du commandement », dans Brulé P., Oulhen J. (éds), *Esclavage, guerre, économie en Grèce ancienne. Hommages à Yvon Garlan*, Rennes, PUR, 1997, p. 147-158.

« Commandement et institutions dans les cités grecques de l'époque classique », *Pallas*, 51, 1999, p. 81-104. *Guerres et sociétés dans les mondes grecs (490-322 avant J.-C.)*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 1999, en collaboration avec D. Gondicas.

« Étrangers et citoyens : le maintien de l'ordre dans une cité assiégée selon Énée le Tacticien », dans Molin M. (dir.), *Les Régulations sociales dans l'Antiquité*, colloque d'Angers, 23-24 mai 2003, Rennes, PUR, 2005, p. 21-41, en collaboration avec K. Mataranga.

*Lire Hérodote*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2005, en collaboration avec D. Gondicas.

« Des soldats bien portants : vivres et santé aux armées dans l'œuvre de Xénophon », dans Corvisier J.-N. (éd.), *Guerre et démographie dans le monde antique*, colloque international d'Arras, 14-15 décembre 2001, Paris-Feuchy, CRUSUDMA-Kronos BY, 2006, p. 35-49.

« Signes et décisions dans l'œuvre de Xénophon », dans Fartzoff M., Geny É., Smadja É. (éds), *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, colloque international de Besançon, 16-17 novembre 2000, Besançon, PUFC, 2006, p. 33-48.

« Le commerce maritime des Samiens à l'époque archaïque », dans Napoli J. (éd.), *Ressources et activités maritimes des peuples de l'Antiquité*, colloque international de Boulogne-sur-Mer, 12-14 mai 2005, *Les Cahiers du littoral*, 2/6, 2008, p. 239-252, en collaboration avec D. Gondicas.

« De Thucydide à Xénophon ou des Quatre cents aux Trente », dans Fromentin V., Gotteland S., Payen P. (dir.), *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle*, actes des colloques de Bordeaux, 16-17 mars 2007, 30-31 mai 2008 et de Toulouse, 23-25 octobre 2008, Bordeaux, Ausonius, 2010, p. 291-305.

« Le siège de Rhodes (305-304 av. n. è.) : l'organisation de la défense. Comparaison avec la *Poliorkétique* d'Énée le Tacticien », dans Faucher N., Pimouguet-Pédarros I. (éds), *Les Sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, Rennes, PUR, 2010, p. 57-84.

« Dire l'Autre et l'Ailleurs ? Récit, guerre et pouvoir dans l'*Anabase* de Xénophon », dans Guelfucci M.-R., Hinard Fr. (éds), *Jeux et enjeux de la mise en forme. Aux marges de l'histoire ?*, colloque international de Besançon, 29 novembre-2 décembre 2006, *Dialogues d'histoire ancienne*, supplément 4/2, 2011, p. 351-369.

« Le vocabulaire du commandement dans les traités militaires », *Ktéma*, 36, 2011, p. 211-234.

<sup>1</sup> Rassemblée par Jean-Christophe Couvenhes.

- « Platées trois fois châtiée (480, 429-27, 373 av. n. è.) », dans Guilhembet J.-P., Gilli P. (éds), *Le Châtiment des villes dans les espaces méditerranéens de l'Antiquité à la Révolution française*, colloque international de Montpellier, 11-13 juin 2009, Turnhout, Brepols, 2012, p. 35-48.
- « L'intolérable en temps de guerre chez les orateurs athéniens du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère », *Ktéma*, 38, 2013, p. 231-247.
- « Le sauvage en soi : violences "excessives" en temps de guerre dans le monde grec (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles) », dans Charpentier M.-Cl., Boehm I. (éds), *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, colloque international de Besançon, 25-26 octobre 2007, *Cahiers des études anciennes*, 52, 2015, p. 149-172.
- « Les commandements alliés dans le monde grec de la deuxième guerre médique à la bataille de Chéronée », dans Couvenhes J.-Chr. (dir.), *La Symmachia comme pratique du droit international dans le monde grec. D'Homère à l'époque hellénistique*, *Dialogues d'histoire ancienne*, supplément 16, 2016, p. 67-95.
- « Manger et boire, signes d'altérité dans l'Enquête d'Hérodote et l'Anabase de Xénophon », dans Costantini M., Graziani Fr., Laimé A., Ott Chr. (éds), *Manger, parler, penser et l'écrire*, colloque de Saint-Denis, université Paris 8, 10-12 juin 2010, Vincennes-Saint-Denis, PUV (bibliothèque numérique), 2016, p. 81-86.
- « Des nouveau-nés mal formés et un roi boiteux : histoires spartiates », dans Allély-Padais A. (dir.), *Handicaps, malformations et infirmités dans l'Antiquité*, journée d'études, 25 septembre 2015, *Pallas*, 106, 2018, p. 213-228.
- « Une matrice de la transgression dans le monde occidental ? Les conquêtes de Crésus et de Cyrus selon Hérodote », dans Barrandon N., Pimouguet-Pédarros I. (éds), *La Transgression en temps de guerre, de l'Antiquité à nos jours*, deuxième table ronde, 19-20 juin 2018, Rennes, PUR, 2020, p. 21-47.
- « 335 avant J.-C. : Thèbes "arrachée en un jour du sol de la Grèce" (Eschine, *Contre Crésiphon*, 133) », *Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 10, 2021, p. 119-144 [journée d'études Parabainô, château de Vincennes, 25 septembre 2020 ; également en ligne sur <https://www.parabaino.com/evenements/journee-detude-25-septembre-2020/>].
- « Phérétime de Cyrène : pouvoir, guerre, genre et transgression », dans Allély A. (dir.), *Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain*, journée d'études Parabainô, université du Mans, 27 mai 2021, *Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 11, 2022, p. 21-42.

## LES FEMMES DANS LES VIOLENCES DE GUERRE DU MONDE ROMAIN

(III<sup>e</sup> SIÈCLE AVANT J.-C.-I<sup>er</sup> SIÈCLE APRÈS J.-C.)

---

Sophie HULOT

Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, AnHiMA, UMR 8210, France  
sophie.hulot@univ-paris1.fr

En latin, le terme *uirtus* désigne le courage guerrier nécessaire à produire ou subir la violence de guerre<sup>1</sup>. Mais son étymologie, fondée sur *uir*, ne laisse que peu de doutes quant à son exclusive attribution au genre masculin. De fait, les mentions de femmes en relation avec les violences de guerre sont rares dans le monde romain et ce, qu'elles en soient les actrices ou les victimes. *A priori*, il existe donc bien à Rome une stricte division sexuée des rôles concernant la violence de guerre. Pourtant, les femmes sont-elles réellement et complètement absentes des violences de guerre romaines ?

Afin de répondre à cette question, les sources textuelles, mais aussi, dans une moindre mesure, la documentation archéologique et iconographique, seront examinées dans un cadre chronologique correspondant au maximum de l'intensité des conquêtes dans le monde romain, c'est-à-dire de la deuxième guerre punique au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. En nous centrant sur les guerres dans lesquelles les Romains sont intervenus, nous analyserons le rôle des femmes en général, qu'elles soient romaines, italiennes, provinciales ou barbares. L'analyse portera tour à tour sur les femmes qui ont subi un massacre, sur celles qui sont victimes de viols et sur celles qui sont autrices des violences<sup>2</sup>.

### Les rares évocations de femmes victimes de massacres

#### Rareté et complexité des indices textuels

La documentation textuelle antique ne fournit que de très rares indices concernant

<sup>1</sup> Pour une réflexion approfondie sur ce terme, voir : McDonnell 2006.

<sup>2</sup> Ne sera pas ici abordée la question de la mise en esclavage des femmes qui, si elle constitue bien une violence physique indéniable, ne saurait être analysée de manière satisfaisante qu'en la restituant au sein d'un système moral, politique et économique bien plus large que celui relatif au strict domaine de la guerre. Le cadre restreint de cet article oblige donc à faire des choix et à laisser à plus tard le traitement d'un sujet aussi complexe.

les femmes victimes de tueries et de massacres. En effet, si l'on relève uniquement les cas où les femmes apparaissent explicitement comme victimes de violences dans le cadre chronologique retenu, on obtient un ensemble de vingt-deux cas parfaitement assurés<sup>3</sup>. Les femmes y sont désignées par les termes de *coniux*, *femina*, *mater familiae*, *mulier* et *uirgo*, en latin et par *γύναιος*, *γυνή* et *δέσποινα*, en grec. Sur une durée de plus de trois siècles et rapporté au nombre de campagnes et d'engagements menés par les Romains, ce nombre est indéniablement faible. Il n'y aurait eu en moyenne qu'un massacre de femmes tous les quatorze ans. Même si ces tueries sont en réalité inégalement réparties dans le temps, ce premier constat confirmerait que, comme certains ont pu le suggérer avant nous, les violences romaines étaient éminemment sélectives<sup>4</sup>.

Néanmoins, cette méthode fondée sur la mention explicite de femmes soulève plusieurs problèmes. Le premier est relatif à l'interprétation du silence des sources. Si un auteur n'évoque pas un massacre de femmes, est-ce à dire que celui-ci ne s'est pas déroulé ? Un certain désintérêt pour une pratique ordinaire, une raison d'ordre narrative ou même la volonté de légitimer des faits de guerre pourraient expliquer ces silences.

Surtout, l'ambiguïté des textes anciens rend de nombreux cas incertains. Nous évoquerons ici trois cas représentatifs de cette difficulté méthodologique. Le premier concerne le massacre des Usipètes et des Tenctères, en 55 avant J.-C. Le texte de César évoque en effet expressément la présence de femmes, d'enfants et de vieillards à proximité du champ de bataille<sup>5</sup>. Mais César n'évoque par la suite que la tuerie des « proches » (*suos*) des combattants germains. Sans que les femmes aient été *stricto sensu* désignées comme victimes, il est néanmoins hautement probable qu'elles aient été effectivement visées par cette violence. Néanmoins, la grammaire de la phrase de César laisse planer un doute sur l'identité exacte des victimes. Sous une autre forme,

<sup>3</sup> Prise d'Iliturgi en 206 avant J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, 20, 6 ; Appien, *Hispanie*, XXXII, 129) ; prise de Locha en 204 avant J.-C. (Appien, *Guerre punique*, XV, 62-63) ; bataille du mont Olympe en 189 avant J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 22, 8) ; prise de Carthage en 146 avant J.-C. (Appien, *Guerre punique*, CXXVIII, 615) ; prise d'Athènes par Sylla en 86 avant J.-C. (Appien, *Mithridate*, XXXVIII, 148) ; bataille de Bibracte en 58 avant J.-C. (Plutarque, *Vie de César*, XVIII, 4) ; bataille contre les Usipètes et les Tenctères en 55 avant J.-C. (César, *Guerre des Gaules*, VII, 28, 4 ; 47, 5) ; prise de Jérusalem par Hérode aidé des Romains en 37 avant J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 352) ; bataille contre les Bastarnes en 29 avant J.-C. (Cassius Dion, *Histoire romaine*, LI, 4, 4) ; bataille contre les Germains en 14 après J.-C. (Tacite, *Annales*, I, 51, 1) ; combat contre les Chattes en 15 après J.-C. (Tacite, *Annales*, I, 56, 3) ; bataille contre les Germains en 16 après J.-C. (Tacite, *Annales*, II, 21, 2) ; combat contre Boudicca en 60/61 après J.-C. (Tacite, *Annales*, XIV, 37, 1) ; massacre à Jérusalem en 66 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 307) ; prise de Joppé en 66 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 508) ; prise de Garaba en 67 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, III, 132-133) ; siège de Iotapata en 67 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, III, 246) ; prise de Gamala en 67 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, IV, 82) ; prise de Crémone en 69 après J.-C. (Tacite, *Histoires*, III, 32, 2 ; III, 33, 1) ; prise de Jérusalem en 70 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VI, 5, 1, 271 ; VI, 5, 2, 283-285) ; massacre des Nasamons en 85/86 après J.-C. (Cassius Dion, *Histoire romaine*, LXVII, 4, 6).

<sup>4</sup> Ziolkowski 1993, p. 77-78 ; Picard 2008, p. 6 ; Gueye 2014, p. 118 ; Barrandon 2018, p. 228.

<sup>5</sup> César, *Guerre des Gaules*, IV, 15, 1.

l'épisode du massacre contre une cité voisine de Colenda entre 98 et 96 avant J.-C. présente lui aussi un problème de repérage<sup>6</sup>. Titus Didius aurait donné l'ordre de diviser la population celtibère en isolant les hommes des femmes et des enfants. Puis Appien mentionne le massacre de tous (*πάντας*), ce qui pourrait laisser supposer un massacre de non-combattants. Néanmoins, les phrases précédentes insistent bien sur l'objectif de ce stratagème qui visait particulièrement les notables et les hommes en âge d'être citoyen. De fait, c'était essentiellement les hommes celtibères qui se livraient au brigandage, activité qui représentait aux yeux des Romains une menace militaire. La grammaire met donc l'emphase, en sujet ou en complément, sur la partie masculine de ces victimes. Il n'est donc pas tout à fait certain que le recours au terme *πάντας*, d'ailleurs un masculin pluriel, inclue les femmes et les enfants. Enfin, le troisième exemple est celui de Parada en 46 avant J.-C. L'auteur de la *Guerre d'Afrique* mentionne en effet le massacre des habitants « de toute condition et de tout âge » (*generis aetatisque*<sup>7</sup>). Mais il ne faut sans doute pas voir dans *generis* l'indice absolu de la présence de femmes. Malgré la ressemblance avec notre mot contemporain de « genre », *generis* signifie avant tout la « condition » et évoque plus probablement une absence de distinction selon le statut social (notamment entre ingénu et esclave) ou même de hiérarchie sociale (notamment entre notables et gens du peuple). Pour toutes ces raisons, le repérage de la présence des femmes dans les massacres est hautement problématique et relativise l'idée d'une sélection des victimes essentiellement fondée sur un critère de genre.

### Les femmes en tant qu'ultimes victimes

À ces problèmes s'en ajoute un autre : celui des conventions littéraires. Certains auteurs, tels Flavius Josèphe et Tacite, semblent par exemple particulièrement enclins à mentionner des massacres de femmes et ont régulièrement recours à ces images<sup>8</sup>. Chez les auteurs de langue grecque, un syntagme fossilisé apparaît aussi fréquemment. Il s'agit de celui évoquant sur un même plan les femmes et les enfants<sup>9</sup>. Le constat est donc clair : l'évocation de victimes féminines constitue un choix littéraire que certains auteurs, de par leur culture ou leur personnalité artistique, font plus volontiers que d'autres. Il s'agit bien souvent de tournures dramatiques visant à manifester la violence extrême d'une situation de combat et s'appuyant sur des *topoi* de la littérature antique.

À cet égard, l'apparition des femmes prend trois formes principales. La forme la plus élémentaire consiste à mentionner les femmes en tant que victimes de massacres ennemis.

<sup>6</sup> Appien, *Hispanie*, C, 433-436.

<sup>7</sup> *Guerre d'Afrique*, LXXXVII, 2.

<sup>8</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 352 ; II, 307 ; II, 508 ; III, 132-133 ; III, 246 ; IV, 82 ; VI, 5, 1, 271 ; VI, 5, 2, 283-285 ; Tacite, *Annales*, I, 51, 1 ; I, 56, 3 ; II, 21, 2 ; XIV, 37, 1 ; Tacite, *Histoires*, III, 32, 2 ; III, 33, 1.

<sup>9</sup> À titre d'exemple : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 307 ; VI, 5, 2, 283 ; Appien, *Hispanie*, XXXII, 129 ; Appien, *Guerre punique*, XV, 63 ; CXXVIII, 615 ; Appien, *Mithridate*, XXXVIII, 148 ; Plutarque, *Vie de César*, XVIII, 4 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, LI, 24, 4.

Elle est le plus souvent dépourvue d'artifices littéraires complémentaires. La deuxième forme consiste en l'évocation des lamentations et des cris féminins lors de la prise d'une ville. C'est par exemple le cas en Thrace en 26 après J.-C., où Tacite mentionne que les lamentations des femmes stimulent le courage des combattants<sup>10</sup>. À l'inverse, au siège de Iotapata en 67 après J.-C., Flavius Josèphe craint que les gémissements des femmes ne découragent ses soldats. Il fait alors enfermer les femmes au sein de leurs maisons<sup>11</sup>. Enfin, en 83 après J.-C., à la bataille du mont Graupius, ce sont les femmes (mais aussi certains hommes) qui poussent des lamentations à la vue du massacre de leurs proches<sup>12</sup>. Les cris et les lamentations mettent donc en valeur l'émotivité féminine, négativement connotée. Enfin, le suicide féminin ou familial constitue la troisième forme de victimisation des femmes. Le suicide de la femme d'Hasdrubal à Carthage en 146 avant J.-C. en est certainement l'exemple le plus connu<sup>13</sup>. Mais c'est aussi le cas de divers suicides collectifs tels que celui de Sagonte en 218 avant J.-C.<sup>14</sup>, ou encore ceux de la guerre des Juifs entre 67 et 73 après J.-C.<sup>15</sup>

Dans les récits des auteurs anciens, ces trois formes de victimisation des femmes correspondent à des *topoi* littéraires relatifs à la violence d'un assaut, notamment celui de l'*urbs capta*<sup>16</sup>. Mais si le procédé apparaît en effet régulièrement dans les descriptions de l'ultime étape de la prise d'une ville, c'est sans doute pour d'autres raisons que celles d'ordre purement littéraire. Les normes genrées qui sous-tendent les fonctions sociales antiques assignent en effet les femmes au foyer et à l'espace privé, alors que les hommes, grâce à leurs fonctions de citoyen, accèdent plus facilement aux espaces publics ou aux champs de bataille. Or, puisque la dernière étape d'un siège voit justement les ennemis s'immiscer au sein même de l'espace urbain, voire à l'intérieur des maisons, toute prise de ville ou tout assujettissement d'une communauté ne peut que se traduire par des métaphores faisant des femmes les ultimes victimes d'un assaut. Par ce terme d'« ultime victime », nous n'entendons pas ici un statut de victime par excellence qui sous-entendrait une forte réprobation morale quant à leur exécution (fait qui reste difficile à prouver à la lecture des textes anciens). Elles étaient plutôt d'« ultimes victimes » dans le sens chronologique du terme : sous le calame des auteurs anciens, les massacres de femmes servent à exemplifier l'impuissance totale du vaincu au terme de sa déroute.

### L'intention des massacres dans les sources archéologiques

Face aux difficultés rencontrées à la lecture des textes anciens, on pourrait dès lors être tenté de recourir plus systématiquement aux sources archéologiques. De fait,

<sup>10</sup> Tacite, *Annales*, IV, 51, 2.

<sup>11</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, III, 263.

<sup>12</sup> Tacite, *Agricola*, XXXVIII, 1.

<sup>13</sup> Appien, *Guerre punique*, CXXXI, 626-627.

<sup>14</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXI, 41, 4 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XIII (Zonaras, VIII, 21).

<sup>15</sup> Cassius Dion, *Histoire romaine*, LXV, 6, 3 ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VII, 9, 1, 398-400.

<sup>16</sup> Sur ce motif, voir par exemple : Paul 1982 ; Ziolkowski 1993 ; Barrandon 2018.

l'identification du sexe d'une victime à partir d'ossements est une technique que les anthropologues maîtrisent désormais. Pourtant, là encore, des incertitudes persistent. Ainsi, si la présence d'ossements féminins ne laisse aucun doute sur l'issue fatale d'un affrontement, restituer l'intention derrière un trépas est beaucoup moins aisé. Pour la période qui nous concerne, seuls deux sites d'affrontement guerrier permettent à la fois une identification relativement assurée des belligérants et une étude correcte de restes féminins<sup>17</sup>. Il s'agit du cas de Cerro de la Cruz (détruit vers 140 avant J.-C.<sup>18</sup>), et de la Cloche (détruit vers 49 avant J.-C.<sup>19</sup>). Le premier site a permis de retrouver deux individus féminins au cœur de maisons incendiées et écroulées. Le site de la Cloche présente une situation similaire : un cadavre féminin a été retrouvé au sein d'une « case », le crâne fracassé, probablement par l'écroulement de la structure. Dans les deux cas, on peut donc à bon droit supposer que ces victimes n'ont pas fait l'objet d'un ciblage précis de la part des assaillants. Il est plutôt possible de les identifier comme des dommages collatéraux lors des violences inhérentes à toute prise de ville.

#### Le genre comme critère secondaire des massacres romains

Malgré les difficultés de repérage et d'interprétation susmentionnés, réduire le problème de la rareté des mentions de massacres de femmes à un problème d'ordre strictement documentaire ne semble pas totalement satisfaisant. L'invisibilisation des femmes dans les sources nous semble au contraire révélatrice d'une autre logique : celle de la primauté d'autres principes de sélection que celui du seul genre dans le choix des victimes. En matière de massacre, les textes anciens présentent parfois l'existence de critère de choix (*discrimen*) en fonction de l'âge, de la dignité ou de l'aptitude à combattre (*discrimen aetatis ; non dignitas, non aetas protegebat*<sup>20</sup>). La vraie ligne de partage, pour les Romains, ne se situe donc pas entre hommes combattants et « civils » innocents (dont font partie les femmes), mais entre résistance et reddition. C'est l'intensité du péril militaire ainsi que l'attitude des adversaires qui priment, et ce, quel que soit le sexe de l'ennemi. Dans le cas de la prise de Tarente en 209 avant J.-C., la formule *discrimen armatos inermes* concerne par exemple probablement les seuls hommes en âge de combattre<sup>21</sup>. En outre, comme l'a bien montré N. Barrandon, lorsque les sources évoquent le massacre d'un peuple, et bien qu'elles emploient le plus souvent l'ethnonyme au pluriel, ce sont en réalité les *puberes* qui sont concernés, c'est-à-dire les hommes en âge de porter les armes<sup>22</sup>. Le sexe des victimes apparaît donc

<sup>17</sup> Les sites de Kessel (actuels Pays-Bas) et de Maiden Castle (actuel Royaume-Uni) présentent trop d'incertitudes sur l'identité des belligérants et n'ont donc pas été ici retenus.

<sup>18</sup> Quesada Sanz *et alii* 2014. De sérieux doutes persistent néanmoins sur l'identification des agresseurs au Cerro de la Cruz (voir p. 260-267). Il pourrait ne pas s'agir de Romains.

<sup>19</sup> Chabot 1983, en particulier p. 50-51 ; 78-79 ; Chabot, Feugère 1993.

<sup>20</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXI, 15, 1 ; Tacite, *Histoires*, III, 33, 1.

<sup>21</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVII, 16, 6.

<sup>22</sup> Barrandon 2018, p. 179 *et sq.*



moins essentiel aux yeux des Romains que la capacité à opposer une résistance, hommes et femmes confondus. C'est pourquoi, *de facto*, et parce qu'elles participaient peu aux opérations, les femmes devaient d'ordinaire être épargnées, sans pour autant qu'il existât une règle stricte ou morale en la matière. *A contrario*, lorsqu'elles opposaient une résistance active, elles pouvaient être massacrées au même titre que les hommes.

Ni d'ordinaire précisément ciblées, ni non plus particulièrement épargnées, les femmes devaient être le plus souvent des victimes collatérales des massacres. D'un point de vue moral, elles ne symbolisaient pas les victimes innocentes par excellence, mais elles servent dans les récits à manifester la complète déroute d'un ennemi.

## Le viol, une arme de guerre ?

### Le viol, un ineffable

L'identification des viols de guerre peut se révéler une opération tout aussi délicate pour l'historien contemporain. Si le vocabulaire utilisé par les textes constitue d'ordinaire un des indices les plus probants, dans le cas du viol, il paraît plus fragile. En effet, le viol constitue parfois un tel ineffable qu'il n'est pas expressément verbalisé. Comme le souligne P. Payen à propos du monde grec, il existe effectivement dans la littérature ancienne un certain embarras à évoquer l'acte dans toute sa crudité<sup>23</sup>. Polybe met par exemple en scène les circonvolutions de la femme de Mandonius pour éviter de mentionner frontalement le risque de viol qui la menace elle et ses compagnes en 209 avant J.-C.<sup>24</sup> Des *infandae contumeliae* sont également évoquées dans le récit livien de la prise de Locres en 205 avant J.-C.<sup>25</sup> Paradoxalement donc, identifier un viol dans la littérature ancienne consiste à repérer l'absence de parole due à la honte que cet acte véhicule.

En premier lieu, et probablement à cause de cet embarras, les auteurs anciens ne désignent pas fréquemment le viol pour lui-même, mais recourent à des termes voisins. L'idée de pillage est alors sollicitée, les verbes les plus fréquemment utilisés étant *diripio* et *rpto* en latin<sup>26</sup>. Cette imprécision interdit une identification assurée de l'acte, estompe sa violence et le dépouille de son caractère transgressif. Le même dessein d'atténuation de la réalité s'étend d'ailleurs aux représentations iconographiques. Les femmes violées sont en effet représentées par des caractéristiques physiques évocatrices, mais indirectes : elles sont échevelées, ont une poitrine dénudée, présentent des

<sup>23</sup> Payen 2012, p. 175.

<sup>24</sup> Polybe, X, 18, 7-13.

<sup>25</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 8, 8.

<sup>26</sup> Sur cette proximité lexicale entre le viol et le pillage, voir : Ziolkowski 1993, p. 71 ; 74 ; 86 ; Antela-Bernárdez 2008, p. 316 ; Whittaker 2009 ; Barrandon 2018, p. 197 ; Rollinger 2018, p. 108. Sur le lexique du viol, voir : Chrystal 2017, p. 107.



vêtements déchirés ou sont tirées par les cheveux<sup>27</sup>. Les signifiants du viol recourent donc volontiers à un procédé proche de la métonymie. En deuxième lieu, le viol peut aussi être qualifié par le détour de la sexualité déviante. En latin, les termes *adulter*, *libido*, *stuprum* sont fréquemment employés<sup>28</sup>. Par ce lexique, la responsabilité du violeur semble en quelque sorte partagée par la victime. L'idée de transgression n'apparaît donc pas tant liée à l'absence de consentement de la victime qu'à des considérations morales à propos d'une sexualité réputée débridée. Le deuxième registre du vocabulaire employé pour signifier un viol recourt donc à un procédé proche de l'euphémisme. De manière plus ponctuelle, le lexique peut évoquer la violence physique de l'acte. C'est le cas de *vim facio*, des verbes *uiolo* et *polluo* mais aussi du terme *iniuria*, qui expriment la transgression corporelle de ce comportement<sup>29</sup>. Ces termes s'opposent au syntagme *inuiolatus*, par exemple utilisé lorsque les femmes germanes demandent à être épargnées (*inuiolata*) à la suite de la bataille d'Aix<sup>30</sup>. En grec, l'idée de violence est plus fréquemment présente encore avec le verbe βιάζω, le nom ὕβρις ou l'adjectif ὕβρισμός<sup>31</sup>. Enfin, les verbes *constupro* et ἐνυβρίζω prouvent que le viol est un déshonneur pour le corps d'une femme, fait qui a son importance pour la suite de la démonstration<sup>32</sup>. Seul ce quatrième et dernier registre de vocabulaire suggère donc au lecteur que le viol constitue une réelle atteinte à l'intégrité corporelle.

### Fréquence et systématisme des viols

En se fondant sur cette méthode d'identification, seize cas de viols peuvent être repérés pour la période concernée<sup>33</sup>. Mais ces seize occurrences sont-elles représentatives

<sup>27</sup> Ce serait notamment le cas de certaines scènes de la colonne de Marc Aurèle (20, 97, 104 et 105) : Dillon 2006, p. 258-262 ; Rollinger 2018, p. 110-116.

<sup>28</sup> *De viris illustribus*, LV, 2 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 24, 2 ; Tacite, *Agricola*, XXXI, 1 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVI, 13, 15 ; Valère Maxime, VI, 1, ext. 2 ; Tacite, *Histoires*, II, 56, 1 ; III, 33, 1 ; Florus, I, 27, 6 ; Orose, V, 24, 3.

<sup>29</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 24, 3 ; 24, 11 ; Orose, V, 24, 3 ; Tacite, *Histoires*, II, 56, 1 ; Tacite, *Agricola*, XXXI, 1 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 24, 4 ; Tacite, *Histoires*, II, 56, 1 ; *De viris illustribus*, LV, 2.

<sup>30</sup> Orose, V, 16, 13.

<sup>31</sup> Plutarque, *Sertorius*, V, 7 ; Appien, *Hannibal*, LV, 231 ; LVIII, 246 ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VII, 8, 334 ; 377 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XXXVI, 2, 4.

<sup>32</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 17, 15 ; Diodore, XXXIV, 3 ; Appien, *Guerre civile*, I, 109, 511.

<sup>33</sup> Discours de Vibius Virius sur la prise de Capoue en 211 avant J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVI, 13, 15) ; bataille de Carthagène en 209 avant J.-C. (Polybe, X, 18, 7 ; 18, 12-13 ; 19, 3-7 ; Frontin, *Stratagèmes*, II, 11, 5 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XVI = Zonaras, IX, 8 ; LVII, 43) ; prise de Locres en 205 avant J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 8, 8 ; 17, 15 ; Appien, *Hannibal*, LV, 231) ; massacre de garnisons puniques par les Italiens en 203 avant J.-C. (Appien, *Hannibal*, LVIII, 246) ; bataille contre les Gallo-grecs en 189 avant J.-C. (Polybe, XXI, 38, 1-7 = Plutarque, *Conduites méritoires des femmes*, XXII, *Moralia* ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 24, 2-11 ; Valère Maxime, VI, 1, ext. 2 ; Florus, I, 27, 6 ; *De viris illustribus*, LV, 2) ; débuts de la révolte servile en 135 avant J.-C. (Diodore, XXXIV, 3) ; bataille d'Aix en 102 avant J.-C. (Orose, V, 16, 13) ; massacre fait par les esclaves

de la réalité ? Ou bien constituent-elles les seules reliques d'une pratique qui pouvait être beaucoup plus répandue ?

Lorsque les textes anciens prêtent des discours aux ennemis, ils suggèrent parfois que le viol constituerait une pratique récurrente de l'armée romaine. Le risque d'un viol généralisé est ainsi évoqué lors de la prise de Capoue en 211 avant J.-C., lors de la bataille d'Aix en 102 avant J.-C., lors du siège de Masada en 72 après J.-C. et dans le discours de Calgacus en 83 après J.-C.<sup>34</sup> De manière plus incertaine, le geste de dénudation de la poitrine effectué par les femmes gauloises à Gergovie en 52 avant J.-C. a pu être interprété comme un symbole de disponibilité sexuelle<sup>35</sup>. En offrant ainsi ostensiblement leur corps à la vue des assaillants, les femmes gauloises auraient voulu signifier leur reddition à Rome. On a donc pu conclure de l'ensemble de ces indices que le viol constituait une forme de récompense pour la troupe<sup>36</sup>. De fait, par le recours à des expressions elliptiques, les auteurs anciens suggèrent parfois que le viol fait partie des violences ordinaires perpétrées lors des prises de ville<sup>37</sup>. Après les tensions du combat, un contexte de relative impunité pouvait en effet permettre un tel dévouement sexuel des combattants<sup>38</sup>.

Certains événements jettent néanmoins un doute sur l'aspect systématique ou même ordinaire de ces viols. En 76 avant J.-C., il est certes bien établi que les hommes de Sertorius commettent des viols sur la population<sup>39</sup>. Mais si l'événement semble *a priori* prouver le caractère ordinaire de ce type d'actes, le texte mentionne aussi que les soldats semblent être de fortes têtes habituées à défier l'autorité de Sertorius<sup>40</sup>. L'épisode suggère donc que certains groupes de soldats pouvaient être perçus dès l'Antiquité comme plus enclins à violenter les femmes que d'autres. Les chefs de guerre ne devaient donc pas systématiquement autoriser de tels comportements.

de Marius en 87 avant J.-C. (Plutarque, *Sertorius*, V, 7) ; prise de Laurón en 76 avant J.-C. (Appien, *Guerre civile*, I, 109, 511) ; pillage de l'Italie en 73 avant J.-C. (Orose, V, 24, 3) ; prise de Tigranocerte en 69 avant J.-C. (Cassius Dion, *Histoire romaine*, XXXVI, 2, 4) ; bataille de Gergovie en 52 avant J.-C. (César, *Guerre des Gaules*, VII, 50, 2) ; dévastations des troupes vitelliennes en Italie en 69 après J.-C. (Tacite, *Histoires*, II, 56, 1-2) ; bataille et prise de Crémone en 69 après J.-C. (Tacite, *Histoires*, III, 33, 1-2) ; siège de Masada en 72 après J.-C. (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VII, 6, 334 ; VII, 8, 7, 377) ; discours de Calgacus en 83 après J.-C. (Tacite, *Agricola*, XXXI, 1). Un ultime cas pourrait être ajouté à cette liste, mais concerne des faits perpétrés par l'armée d'Hannibal : la prise de Victimula en 218 avant J.-C. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXI, 57, 13).

<sup>34</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVI, 13, 15 ; Orose, V, 16, 13 ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VII, 8, 334 ; 377 ; Tacite, *Agricola*, XXXI, 1.

<sup>35</sup> César, *Guerre des Gaules*, VII, 50, 2. Sur cette interprétation, voir : Picard 2008, p. 3 ; Pérez Rubio 2013, p. 118.

<sup>36</sup> Ziolkowski 1993, p. 87 ; Vikman 2005, p. 27 ; Scheidel 2009.

<sup>37</sup> Appien, *Hannibal*, LV, 231 ; Tacite, *Histoires*, III, 33, 1. Voir Chrystal 2017, p. 104.

<sup>38</sup> Ziolkowski 1993, p. 82 ; Antela-Bernárdez 2008, p. 316 ; Gaca 2014 ; Barrandon 2018, p. 254.

<sup>39</sup> Appien, *Guerre civile*, I, 109, 510-511.

<sup>40</sup> Sur cet enjeu d'autorité, voir : Barrandon 2018, p. 255.

## L' intentionnalité des viols, entre enjeux d'honneur et de hiérarchie sociale

Afin de mieux évaluer la fréquence des viols durant les guerres romaines, il convient sans doute de s'intéresser aux bénéfices potentiels de cet acte. Il est en effet légitime de se demander si celui-ci ne possède pas au fond une autre dimension que le seul assouvissement de la pulsion des soldats, qui par ailleurs, comme l'a bien fait remarquer N. Barrandon, disposaient de prostituées et d'esclaves qui suivaient fréquemment les armées<sup>41</sup>. Faut-il donc n'envisager le viol de guerre que comme la somme ordinaire des actions personnelles et privées des soldats ? Le viol ne pourrait-il pas plutôt participer de stratégies militaires et politiques plus ponctuelles d'anéantissement psychologique de l'ennemi ? Si tel était le cas, le viol constituerait alors une forme de domination de l'adversaire par la possession de son corps et une démonstration symbolique de la supériorité du vainqueur<sup>42</sup>. Certains indices pourraient confirmer cette supposition. Il s'agit notamment de la mention récurrente de l'honneur qui semble être au centre des enjeux concernant le viol de guerre<sup>43</sup>. De fait, dans l'Antiquité, la notion d'honneur était au cœur des enjeux sociaux concernant le viol. Une femme violée perdait non seulement sa dignité, mais aussi son statut social. Par corollaire, le viol entraînait une stigmatisation sociale pour l'ensemble de la parenté<sup>44</sup>. P. Chrystal ajoute que le viol est avant tout un crime de propriété : il portait atteinte aux « biens » animés du *pater familias*<sup>45</sup>.

De fait, lorsque le viol fait l'objet de descriptions détaillées en temps de guerre, des enjeux de hiérarchie sociale apparaissent clairement. Ainsi, en 209 avant J.-C., les femmes évoquées appartiennent aux familles régnantes<sup>46</sup>. En 189 avant J.-C., Chiomara est l'épouse d'un roi<sup>47</sup>. En 135 avant J.-C. et en 87 avant J.-C., ce sont des matrones qui sont violées par de simples esclaves<sup>48</sup>. Enfin, lors de la prise de Tigranocerte en 69 avant J.-C., Lucullus protège des femmes de notables<sup>49</sup>. Ainsi, dans tous ces épisodes, le viol est perçu comme facteur de déclassement social. Recourir au viol pouvait donc faire partie d'une stratégie plus globale afin de malmener les hiérarchies sociales ennemies<sup>50</sup>.

Comme souvent, cependant, il est difficile d'accéder directement aux motivations des soldats de la troupe. Mais la documentation livre des preuves très claires de cette idée concernant les méthodes des généraux. Les textes anciens mettent en effet parfois en valeur la générosité et la magnanimité de certains chefs à l'égard des élites ennemies. C'est le cas de Scipion l'Africain en 209 avant J.-C. à Carthagène ou de L. Licinius

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>42</sup> Doblhofer 1994, p. 26-27 ; Antela-Bernárdez 2008, p. 309.

<sup>43</sup> Antela-Bernárdez 2008, p. 310-311.

<sup>44</sup> Lauriola 2013, p. 683.

<sup>45</sup> Chrystal 2017, p. 107 ; 109.

<sup>46</sup> Polybe, X, 18, 7 ; X, 18, 13.

<sup>47</sup> Polybe, XXI, 38, 1 (Plutarque, *Conduites méritoires des femmes*, XXII, *Moralia*) ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 24, 2 ; Valère Maxime, VI, 1, ext. 2 ; Florus, I, 27, 6 ; *De viris illustribus*, LV, 2.

<sup>48</sup> Diodore, XXXIV, 3 ; Plutarque, *Sertorius*, V, 7.

<sup>49</sup> Cassius Dion, *Histoire romaine*, XXXVI, 2, 4.

<sup>50</sup> Voir à ce sujet : Rollinger 2018, p. 103.

Lucullus durant la prise de Tigranocerte en 69 avant J.-C. Sertorius semble également se préoccuper du sort des femmes ennemies en 76 avant J.-C., puisqu'il punit très sévèrement une cohorte de violeurs. Au-delà de la question de l'intention des auteurs anciens lorsqu'ils peignent de tels portraits de généraux, il faut reconnaître que ces attitudes avaient également des implications stratégiques primordiales en contexte de guerre. En préservant l'honneur des familles de l'élite, les chefs romains s'octroient leur reconnaissance<sup>51</sup>. Cet enjeu lié à la future domination romaine des territoires est d'ailleurs explicitement mentionné à propos de l'attitude de Scipion l'Africain en 209 avant J.-C.<sup>52</sup> On ignore cependant quel était le sort des femmes plus ordinaires.

*In fine*, dans les guerres romaines, le viol servait donc à mettre en scène la domination de Rome sur le corps de ses ennemis, mais il pouvait aussi être l'objet de sa clémence éventuelle. Il faut néanmoins reconnaître qu'il reste malaisé en l'état des sources d'en déterminer la fréquence exacte, difficilement quantifiable.

## Les femmes actrices de la violence des combats

Si jusque-là, c'est la question des victimes féminines de violence qui a retenu notre attention, qu'en est-il désormais de la participation active des femmes à la violence de guerre ?

### Femmes barbares, femmes extraordinaires

En la matière, il est tout d'abord intéressant de noter que lorsque les textes anciens mentionnent l'existence de femmes combattantes, il s'agit la plupart du temps de femmes non romaines. Qu'elles soient Bretonnes, Germanes ou Celtibères, c'est alors leur capacité hors du commun à endurer la violence qui est soulignée. C'est par exemple le cas des femmes qui combattent aux côtés des hommes en 138 avant J.-C. lors de la guerre contre Viriathe, ou des femmes Bracares dans la même guerre en 137 avant J.-C. et dont Appien dit qu'elles combattaient protégées de pied en cap<sup>53</sup>. En 102 avant J.-C., à la bataille d'Aix, les femmes cimbres se saisissent explicitement de haches et d'épées et affrontent aussi bien leurs ennemis que les fuyards de leurs camps à qui elles tentent de faire faire demi-tour<sup>54</sup>. De même à Verceil l'année d'après, elles tuent leur famille puis se suicident<sup>55</sup>. En 65 avant J.-C., lors de la bataille sur les rives du fleuve Cynos dans la guerre contre Mithridate, de nombreuses femmes ennemies sont blessées au même titre

<sup>51</sup> Doblhofer 1994, p. 96.

<sup>52</sup> Frontin, *Stratagèmes*, II, 11, 5 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XVI (Zonaras, IX, 8 ; LVII, 43).

<sup>53</sup> Appien, *Hispanie*, LXXI, 303 ; LXXII, 305.

<sup>54</sup> Plutarque, *Vie de Marius*, XIX, 9.

<sup>55</sup> Plutarque, *Vie de Marius*, XXVII, 2.

que les hommes<sup>56</sup>. À Bibracte encore, en 58 avant J.-C., les femmes et les enfants sont présentés comme ayant combattu jusqu'à la mort<sup>57</sup>.

C'est plus particulièrement en Bretagne que les femmes participent intensément aux combats. Tacite les décrit « telles des Furies, en vêtements de deuil » sur l'île de Mona en 60/61 après J.-C.<sup>58</sup> Boudicca constitue enfin certainement la figure la plus emblématique de l'engagement des femmes au combat pour cette époque. C'est son histoire personnelle qui, dans les textes anciens, permet de justifier son engagement militaire<sup>59</sup>. Mais Boudicca ne devait pas être une exception dans cette zone géographique. Des fouilles archéologiques ont permis de retrouver à Maiden Castle (actuel Royaume-Uni) de nombreux ossements de femmes ayant reçu des blessures. R. Redfern interprète ces traces comme des preuves que les femmes durotoriges pouvaient participer en personne aux combats<sup>60</sup>.

D'une manière générale, les femmes autrices de violences sont d'ordinaire présentées comme hautement transgressives. Elles apparaissent comme des furies incapables de dominer leurs émotions, comme c'est le cas à Aix où Plutarque décrit leurs cris aigus de colère et de rage ou le fait qu'elles combattent à mains nues<sup>61</sup>. Elles peuvent même s'en prendre elles-mêmes aux femmes romaines et leur infliger des traitements touchant à leur intégrité corporelle, faits qui indignent particulièrement les auteurs anciens. C'est le cas notamment lors de la prise de Londinium où, selon Cassius Dion, les troupes de Bouddica auraient coupé les seins des matrones romaines afin de les leur coudre dans la bouche<sup>62</sup>. Parce que les troupes menées par une femme s'en prennent à d'autres femmes et notamment à leurs organes génitaux, il semble alors plus facile pour les auteurs d'évoquer les violences féminines, non sans les stigmatiser dans le procédé.

#### Femmes et « fonction combattante » : une violence secondaire ?

Plus largement, le deuxième cas de figure évoqué dans les sources concerne les femmes qui participent à la défense de leur cité de manière plus ou moins active. De plus en plus d'études récentes mettent en effet en valeur la participation des femmes aux efforts de guerre dans l'Antiquité<sup>63</sup>. R. Redfern montre par exemple que toutes les catégories de la population participaient à la défense de la communauté en cas de

<sup>56</sup> Appien, *Mithridate*, CIII, 482.

<sup>57</sup> Plutarque, *Vie de César*, XVIII, 4.

<sup>58</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 30, 1.

<sup>59</sup> En ce sens, cet argument rejoint l'une des entrées de la typologie retenue par C. Cardin et G. Pruvost : la psychologisation de la violence des femmes (voir Cardin, Pruvost 2011).

<sup>60</sup> Redfern 2013.

<sup>61</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 31.

<sup>62</sup> Cassius Dion, *Histoire romaine*, LXII, 7, 2.

<sup>63</sup> Chaniótis 2005, p. 106-111 ; Payen 2012, p. 227-231 ; Pérez Rubio 2013, p. 104-109 ; Fabre-Serris, Keith 2015 ; Sharrock 2015 ; Chrystal 2017, *passim* ; Ambühl 2018 ; Payen 2018, p. 233-236.

péril imminent, notamment en cas de siège ou d'assaut contre une ville<sup>64</sup>. Les femmes peuvent ainsi se trouver sur les remparts. C'est le cas à Pergame en 190 avant J.-C., où elles regardent le combat, mais aussi à Uscana en 170 avant J.-C., où les femmes hurlent au moment de l'affrontement, et encore à Mulucha en 107 avant J.-C. lors de la guerre de Jugurtha<sup>65</sup>. Mais les femmes peuvent participer plus directement encore à l'effort de guerre. À Iliturgi, en 206 avant J.-C., les femmes et les enfants passent des munitions aux combattants et apportent des pierres pour colmater une brèche dans les remparts<sup>66</sup>. En 49 avant J.-C., à Salone, les femmes se coupent les cheveux pour en faire des cordes et permettre la construction d'engins de défense<sup>67</sup>. En 42 avant J.-C., lors de la prise de Xanthos par Brutus, les femmes et les enfants lancent des projectiles du haut des remparts et contribuent à attiser l'incendie<sup>68</sup>. Les femmes pouvaient encore lancer des tuiles, comme cela est évoqué dans un autre article de ce dossier<sup>69</sup>.

L'ensemble de ces preuves montre donc que les femmes sont à la fois à l'origine de la violence, mais aussi exposées à cette dernière. Dans ce cadre, il est bien difficile alors de confiner les femmes antiques au statut de simples « civils ». Actrices à part entière du combat, elles ne sauraient être considérées comme des victimes sans défense. Force est donc de suivre l'opinion de P. Payen, lorsqu'il explique qu'il faudrait substituer à la notion de « guerrier », essentiellement masculine, celle de « fonction ou de sphère combattante » afin de mieux prendre en considération la participation féminine à l'effort de guerre<sup>70</sup>. Les femmes étaient certes cantonnées aux armes ou aux combats les moins valorisants, mais elles n'en demeuraient pas moins des actrices à part entière de la violence de guerre<sup>71</sup>.

### Combats féminins et sphère domestique en Italie

Quelques indices, plus rares encore, suggèrent enfin que les femmes romaines, ou à tout le moins italiennes, pouvaient plus directement encore participer aux violences de guerre. En 215 avant J.-C., les femmes de Pétélia auraient ainsi participé au même titre que les hommes à la défense de la ville contre Hannibal. Et, chose peu fréquente, Appien mentionne à cette occasion leur grand courage<sup>72</sup>.

Tacite rapporte aussi qu'au moment de la prise de Terracine, en 69 après J.-C., Triaria, la femme de L. Vitellius, aurait été aperçue ceignant une épée de soldat<sup>73</sup>. Le

<sup>64</sup> Redfern 2011, p. 133 ; Redfern, Chamberlain 2011, p. 70-71.

<sup>65</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 20, 14 ; XLIII, 10, 5 ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XCIV, 5.

<sup>66</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, 19, 13.

<sup>67</sup> César, *Guerre civile*, III, 9, 3.

<sup>68</sup> Plutarque, *Brutus*, XXXI, 2.

<sup>69</sup> Voir l'article d'Immacolata Eramo.

<sup>70</sup> Payen 2004.

<sup>71</sup> Sur l'appropriation masculine des armes les plus valorisantes, voir : Tabet 1979.

<sup>72</sup> Appien, *Hannibal*, XXIX.

<sup>73</sup> Tacite, *Histoires*, III, 77, 3.

texte de Tacite insiste alors sur le fait qu'elle aurait eu une « conduite orgueilleuse et cruelle ». Ces deux indices réunis plaident peut-être pour une participation active de Triaria aux violences commises lors de cette prise de ville, dont les moments les plus chaotiques pouvaient sans doute laisser place à de tels comportements. Il faut néanmoins reconnaître que pour ce cas particulier, le texte reste pour le moins évasif et que la propagande adverse a pu infléchir les faits, comme Tacite le souligne d'ailleurs bien lui-même. Le fait que Triaria sorte de sa condition de femme et qu'elle présente des vices patents (orgueil et cruauté) permet ainsi à Tacite (et aux éventuels adversaires politiques de L. Vitellius) de réaffirmer le caractère monstrueux et exceptionnel de l'implication d'une femme dans la violence des combats.

Une logique similaire préside à un autre fait notable rapporté par Tacite à propos de la bataille de Crémone en 69 après J.-C.<sup>74</sup> Selon lui, des femmes auraient alors été tuées au combat. Il précise qu'elles auraient volontairement participé à l'affrontement du fait de leur zèle pour le parti de Vitellius. Tacite affirme même que c'est cette participation active des femmes au combat qui aurait motivé les troupes de Vespasien à massacrer la population de Crémone. En d'autres termes, la situation paraissait transgressive à la fois aux troupes de Vespasien et à Tacite. Mais pour quelle raison ? S'agit-il du fait que des femmes aient participé à un combat ? Ou est-ce dû à la force de leurs convictions politiques (qui les a poussées à combattre) ? Ou bien faut-il encore considérer que leur mort à la guerre constitue en soi un fait intolérable ? Du fait de l'imprécision du texte taciteen, aucune hypothèse ne saurait ni être confirmée ni infirmée. Ce qui est certain en revanche, c'est que la moralisation de l'épisode par Tacite passe par son rejet du côté de l'exceptionnalité. Pourtant, on l'a vu, la participation des femmes au combat pouvait être plus fréquente qu'on ne l'a souvent souligné.

En définitive, à en croire les textes anciens, les femmes italiennes et romaines ne semblent pouvoir participer aux violences des combats que lorsque ces derniers touchent directement à leur sphère domestique. C'est pourquoi elles apparaissent tout particulièrement lors des opérations de sauvegarde de leur ville ou lors des guerres civiles, préservant ainsi *a minima* les stéréotypes genrés. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont indirectement présentées à ces occasions comme des actrices à part entière du jeu politique et civique : elles prennent parti et s'engagent physiquement dans les violences.

## Conclusion

Au terme de cet examen, force est de constater que la rareté des mentions de femmes en lien avec la violence résulte moins d'une complète absence des femmes dans ce

<sup>74</sup> Tacite, *Histoires*, III, 32, 2.



domaine que d'un processus d'invisibilisation les concernant<sup>75</sup>. On a ainsi distingué trois logiques présidant à cette invisibilisation. En matière de massacres romains, c'est le degré de menace militaire des ennemis qui semble avoir été le critère principal de choix. Même si les femmes devaient le plus souvent être épargnées du fait de leur modeste implication militaire et de leur faible dangerosité tactique, le choix de ne pas les tuer ne se fondait pas expressément sur des critères de genre, et encore moins moraux. Un tel principe d'action militaire rend délicate l'identification des victimes féminines dans la documentation et réduit surtout mécaniquement le nombre d'occurrences relatives à un ciblage sexué des tueries. En matière de viols, c'est l'effet conjoint des préventions à évoquer un acte honteux et le manque de précision quant aux intentions de la troupe qui expliquent la difficulté à repérer et surtout à quantifier ce type de violences. Enfin, lorsque les femmes sont autrices des violences de guerre, c'est une culture de guerre fortement androcentrée et une minoration de l'aide apportée lors des combats périphériques qui contribuent à l'invisibilisation des femmes. La présence de femmes participant directement à la violence du combat est alors conçue soit sur le mode de la barbarie, soit de l'exceptionnalité outrancière. Ordinairement invisibilisée, la participation des femmes à la violence de la guerre se trouve ainsi ponctuellement hypertrophiée pour mieux en démontrer le caractère d'exceptionnalité<sup>76</sup>.

### Bibliographie

- AMBÜHL A. (2018), « Frauen als Akteurinnen in Kriegssituationen in der antiken Historiographie und weiteren Gattungen. Das Fallbeispiel Tomyris », dans Walde C., Wöhrle G. (dir.), *Gender und Krieg*, Trier, p. 19-51.
- ANTELA-BERNÁRDEZ B. (2008), « Vencidas, violadas, venidas: mujeres griegas y violencia sexual en asedios romanos », *Klio*, 90, p. 307-322.
- BARRANDON N. (2018), *Les Massacres de la République romaine*, Paris.
- CARDI C., PRUVOST G. (2011), « La violence des femmes : un champ de recherche en plein essor », *Champ pénal*, 8 [https://journals.openedition.org/champpenal/8102].
- CHABOT L. (1983), « L'oppidum de la Cloche aux Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône). Synthèse des travaux effectués de 1967 à 1982 », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 16, p. 39-80.
- CHABOT L., FEUGÈRE M. (1993), « Les armes de l'oppidum de la Cloche (Les Pennes-Mirabeau, B.-du-Rh.) et la destruction du site au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère », *Documents d'archéologie méridionale*, 16, p. 337-351.
- CHANIÓTIS Á. (2005), *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Oxford.
- CHRYSTAL P. (2017), *Women at War in the Classical World*, Barnsley.

<sup>75</sup> Sur la position marginale des femmes et le concept d'invisibilisation dans les études de genre, voir les travaux fondateurs de M. Perrot : Perrot 2020 [1998]. Sur l'approfondissement de la question des liens entre les femmes et la violence en histoire et dans les sciences humaines et sociales en général, voir la bibliographie commentée très complète dans : Cardi, Pruvost 2011.

<sup>76</sup> Nous reprenons et adaptons ici un constat fait à propos des représentations actuelles sur les crimes féminins : Cardi, Pruvost 2011.



- DILLON S. (2006), « Women on the Columns of Trajan and Marcus Aurelius and the Visual Language of Roman Victory », dans Dillon S., Welch K.E. (dir.), *Representations of War in Ancient Rome*, Cambridge, p. 244-271.
- DOBLHOFFER G. (1994), *Vergewaltigung in der Antike*, Stuttgart-Leipzig.
- FABRE-SERRIS J., KEITH A. (dir.) (2015), *Women and War in Antiquity*, Baltimore.
- GACA K.L. (2014), « Martial Rape, Pulsating Fear, and the Sexual Maltreatment of Girls (παίδες), Virgins (παρθέναι), and Women (γυναῖκες) in Antiquity », *American Journal of Philology*, 135/3, p. 303-357.
- GUEYE M. (2014), *Captifs et captivité dans le monde romain*, Paris.
- LAURIOLA R. (2013), « Teaching About the Rape of Lucretia: A Student Project », *The Classical World*, 106/4, p. 682-687.
- MCDONNELL M. (2006), *Roman Manliness: Virtus and the Roman Republic*, New York-Cambridge-Melbourne.
- PAUL G.M. (1982), « *Urbs capta*. Sketch of an Ancient Literary Motif », *Phoenix*, 36, p. 144-155.
- PAYEN P. (2004), « Femmes, armées civiles et fonction combattante en Grèce ancienne (VII<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) », *Clio*, 20, p. 15-41.
- PAYEN P. (2012), *Les Revers de la guerre en Grèce ancienne : histoire et historiographie*, Paris.
- PAYEN P. (2018), *La Guerre dans le monde grec : VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant J.-C.*, Malakoff.
- PÉREZ RUBIO A. (2013), « Mujer y guerra en el Occidente europeo (siglos III a.C.-I d.C.) », dans Vidal J., Antela Bernárdez B. (dir.), *Más allá de la batalla. La violencia contra la población en el mundo antiguo*, Zaragoza, p. 97-126.
- PERROT M. (2020 [1998]), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris.
- PICARD J.-B. (2008), « Les victimes civiles dans la *Guerre des Gaules* de César », *Camenuiae*, 2, p. 1-9.
- QUESADA SANZ F., MUÑOZ JAÉN I., LÓPEZ FLORES I. (2014), « La guerre et ses traces : destruction et massacre dans le village ibérique du Cerro de la Cruz (Cordoue) », dans Cadiou F., Navarro Caballero M. (dir.), *La Guerre et ses traces. Conflits et sociétés en Hispanie à l'époque de la conquête romaine (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. a.C.)*, Bordeaux, p. 231-271.
- REDFERN R. (2011), « A Re-Appraisal of the Evidence for Violence in the Late Iron Age Human Remains from Maiden Castle Hillfort, Dorset, England », *Proceedings of the Prehistoric Society*, 77, p. 111-138.
- REDFERN R. (2013), « Violence as an Aspect of the Durotriges Female Life Course », dans Ralph S. (dir.), *The Archaeology of Violence: Interdisciplinary Approaches*, Albany, p. 63-97.
- REDFERN R., CHAMBERLAIN A.T. (2011), « A Demographic Analysis of Maiden Castle Hillfort: Evidence for Conflict in the Late Iron Age and Early Roman Period », *International Journal of Paleopathology*, 1, p. 68-73.
- ROLLINGER C. (2018), « *Vae victae*. Die Frau als Beute in der antiken (römischen) Kriegsführung », dans Walde C., Wöhrle G. (dir.), *Gender und Krieg*, Trier, p. 91-126.
- SCHEIDEL W. (2009), « Sex and Empire: A Darwinian Perspective », dans Morris I., Scheidel W. (dir.), *The Dynamics of Ancient Empires: State Power from Assyria to Byzantium*, New York, p. 255-324.
- SHARROCK A. (2015), « Warrior Women in Roman Epic », dans Fabre-Serris J., Keith A. (dir.), *Women and War in Antiquity*, Baltimore, p. 157-178.
- TABET P. (1979), « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, 19/3-4, p. 5-61.
- VIKMAN E. (2005), « Ancient Origins: Sexual Violence in Warfare. Part I », *Anthropology & Medicine*, 12/1, p. 21-31.
- WHITTAKER T. (2009), « Sex and the Sack of the City », *Greece and Rome: Journal of the Classical Association*, 56/2, p. 234-242.
- ZIOLKOWSKI A. (1993), « *Urbs Direpta*, or How the Romans Sacked Cities », dans Rich J., Shipley G. (dir.), *War and Society in the Roman World*, London-New York, p. 69-91.

## RÉSUMÉS

---

Annie ALLÉLY

### Présentation de la journée d'études « Parabainô : Femmes, violences et guerres dans le monde gréco-romain »

**Résumé :** L'objectif de ce dossier est de s'interroger sur les relations qui existent entre les femmes, la violence et la guerre dans le monde gréco-romain. Six articles analysent à la fois les violences de guerre faites à l'encontre des femmes, comme le viol, mais aussi le rôle de certaines femmes qui participent à des actes de guerre violents.

**Mots-clés :** Femmes, Violences, Guerre, Viol, Combattantes.

### Presentation of the Study Day "Parabainô: Women, Violence and Wars in the Greco-Roman World"

**Abstract:** The aim of this file is to question the relationship between the women, the violence, and the war in the Greco-Roman world. Six papers consider at the same time the violences of wars against women, like the rapt, but also the role of some women combatants taking part in the violent fights.

**Keywords:** Women, Violences, War, Rapt, Combatants Women.

Jeannine BOËLDIEU-TREVET

### Phéretimè de Cyrène : pouvoir, guerre, genre et transgression

**Résumé :** Phéretimè de Cyrène, épouse de Battos III, mère d'Arkesilas III, occupe une place singulière dans l'œuvre d'Hérodote. Dans le dernier quart du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, elle fit preuve d'une violence implacable, relevée aussi par Aristote, pour venger son fils assassiné par des opposants. Son rôle dans les luttes civiles (*staseis*), son recours aux forces perses, sa cruauté lors du siège de Barkè suscitent une

triple interrogation. Cette violence brouille-t-elle les frontières de genre ? Le siège de Barkè excède-t-il le champ de la guerre ordinaire en mettant celle-ci au service de la *stasis* ? Les mutilations infligées aux vaincus – pal pour les hommes, mastectomie pour les femmes – ne sont-elles pas une transgression des règles les plus sacrées ? La comparaison avec Tomyris, reine des Massagètes, met l'accent sur la singularité de la figure de la Cyrénéenne.

**Mots-clés :** Violence, Cruauté, Guerre civile, Guerre de siège, Mutilations, Genre, Transgression, Sacré.

### **Pheretime of Cyrene: Power, War, Gender, and Transgression**

**Abstract:** Pheretime of Cyrene, spouse of Battus III, mother of Arcesilaus III, occupies a unique place in the work of Herodotus. In the last quarter of the sixth century BC, she showed implacable violence, also noted by Aristotle, to avenge her son murdered by opponents. Her role in the civil struggles (*staseis*), her use of Persian forces, her cruelty during the siege of Barca raise a triple questioning. Does this violence blur gender boundaries? Does the siege of Barca go beyond the scope of ordinary warfare by putting it at the service of the *stasis*? Are the mutilations inflicted on the vanquished –the torment of pal for men, mastectomy for women– not a transgression of the most sacred rules? The comparison with Tomyris, queen of the Massagetae, emphasizes the singularity of the figure of the Cyrenaean woman.

**Keywords:** Violence, Cruelty, Civil War, Siege War, Mutilations, Gender, Transgression, Sacred.

Jérôme WILGAUX

### **La guerre du Péloponnèse : une violence paroxystique**

**Résumé :** En ouverture de son récit de la guerre du Péloponnèse, Thucydide en souligne la dimension paroxystique, le monde grec n'ayant jamais connu jusqu' alors une telle intensité de violences et de maux subis. De fait, les expéditions militaires et les destructions de cités s'enchaînent durant cette période, et leurs conséquences politiques, sociales et démographiques furent dramatiques pour bien des communautés grecques. Dans ce contexte, Thucydide laisse peu de place aux rôles qu' ont pu jouer les femmes, les présentant le plus souvent en victimes passives du conflit. Les violences commises à leur égard participent cependant, au même titre que d' autres épisodes, telles les transgressions religieuses, de cette description d' un monde grec bouleversé, que mènent à sa perte des décisions politiques animées par la passion et un éros contraire aux normes sociales.

**Mots-clés :** Thucydide, Guerre du Péloponnèse, Paroxysme, Violence, Genre.

## Paroxysmal Violences in the Peloponnesian War

**Abstract:** At the beginning of his account of the Peloponnesian War, Thucydides underlines its paroxysmal dimension, the Greek world having never experienced such an intensity of violence and suffering. In fact, military expeditions and the destruction of cities followed one another during this period, and their political, social, and demographic consequences were dramatic for many Greek communities. In this context, Thucydides leaves little room for the roles that women may have played, presenting them most often as passive victims of the conflict. However, the violence committed against them, like other episodes, such as religious transgressions, is part of this description of a Greek world turned upside down, led to its ruin by political decisions driven by passion and an eros contrary to social norms.

**Keywords:** Thucydides, Peloponnesian War, Paroxysm, Violence, Gender.

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS

## Le viol des femmes en temps de guerre. Le cas de l'armée d'Alexandre entre 335 et 324 avant J.-C.

**Résumé :** L'objectif de cet article est d'interroger les violences sexuelles et notamment les viols perpétrés par les soldats des armées grecques contre les femmes de l'ennemi. Que l'on considère ces viols comme des actes fortuits ou des pratiques militaires à part entière, leur étude est susceptible d'éclairer un aspect du comportement guerrier. Si l'enquête porte sur le IV<sup>e</sup> siècle et la période hellénistique, elle place toutefois le focus sur les campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient qui, marquées par le développement de la guerre de siège dans sa forme la plus active, exposèrent les populations civiles à de multiples exactions (massacres, crucifixions, captures et asservissements) – contexte de violences extrêmes qui pose donc la question des atteintes portées au corps des femmes. Les sources convoquées, essentiellement littéraires, permettent d'orienter la réflexion autour de deux questions. Quelle signification donner à ce type de violence ? Quels en sont les enjeux et les limites ?

**Mots-clés :** Femmes, Violences genrées, Violences sexuelles, Viols en temps de guerre, Guerre de siège, Conquêtes d'Alexandre, Époque hellénistique.

## Rape of Women in War. The Case of Alexander's Army between 335 and 324 BC

**Abstract:** The aim of this paper is to question the sexual violence, mainly the rapes perpetrated by the soldiers of Greek armies against the women of the enemy. These rapes can be considered as fortuitous acts or military practices in their own right. Either way, their study is to shed light on one aspect of warlike behavior. If the investigation concerns the fourth century BC and the Hellenistic period, it nevertheless places the focus on the campaigns of Alexander in Greece and in the East which, characterized by the development of siege warfare in its most active

form, exposed civilian populations to different abuses (murder mass, crucifixions, captures, and enslavements) –a context of extreme violence which raises the question of attacks on women’s bodies. The sources called upon, mainly literary, make it possible to ask two questions. What meaning to give to this type of violence? What are the effects and the limits?

**Keywords:** Women, Gender-Based Violence, Sexual Violence, Rapes in Wartime, Siege Warfare, Alexander’s Campaigns, Hellenistic Period.

### Immacolata ERAMO

#### Des femmes lanceuses de tuiles

**Résumé :** Un petit dossier de textes grecs et latins témoigne du rôle actif des femmes dans trois types de contextes militaires : a) l’intervention dans des contextes de guérilla urbaine, où des femmes (seules ou avec d’autres sujets jugés « fragiles ») frappent les ennemis en lançant des pierres depuis les toits de leurs maisons ; b) l’utilisation de cheveux de femmes pour remplacer les cordes des machines de guerre ou des navires ; c) l’intervention directe dans le conflit. Dans ce dernier cas, il s’agit d’interventions exceptionnelles et isolées, qui ont pour but principal le rétablissement du *status quo ante*.

**Mots-clés :** Femmes, Guerre, Tuiles, *Venus calva*, Cheveux, Plutarque (*Mulierum virtutes*).

#### Tile-Throwing Women

**Abstract:** A small dossier of Greek and Latin texts testifies the active role of women in three types of military contexts: a) the intervention in urban guerrilla contexts, where women (alone or with other people deemed “fragile”) strike enemies by throwing stones from the roofs of their houses; b) the use of women’s hair to replace the ropes of war machines or ships; c) the direct intervention in the conflict. In this case, these are exceptional and isolated interventions, the main purpose of which is to restore the *status quo ante*.

**Keywords:** Women, War, Tiles, *Venus Calva*, Hair, Plutarch (*Mulierum Virtutes*).

### Sophie HULOT

#### Les femmes dans les violences de guerre du monde romain (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-1<sup>er</sup> siècle après J.-C.)

**Résumé :** L’article explore les liens entre les femmes et la violence de guerre dans le monde romain entre la deuxième guerre punique et la fin du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. Trois questions sont tour à tour examinées. Les femmes étaient-elles souvent épargnées lors des massacres de populations ? Le viol était-il fréquent et pouvait-il être

utilisé comme arme de guerre par les Romains ? Existait-il des femmes combattantes prenant part elles-mêmes à la violence des affrontements ? La réflexion se porte tout particulièrement sur la rareté des indices en la matière ainsi que sur l'interprétation raisonnable que l'on peut en faire. En adoptant une démarche proche de celle des *gender studies*, la conclusion met en valeur trois logiques d'invisibilisation des femmes dans leurs rapports à la violence de guerre.

**Mots-clés :** Femmes, Genre, Violence, Viol, Massacre, Non-combattants, Violence de guerre.

### **Women in Warfare Violence in the Roman World (Third Century BC-First Century AD)**

**Abstract:** The paper considers women and violence in Roman wars between the Second Punic War and the end of the first century AD. Three questions are discussed. Were women often spared during the slaughters? Was rape common and could it be used as a strategic weapon by the Romans? Were there female combatants taking part in the violent fights? We especially focus on the scarcity of evidence and their reasonable interpretation. The conclusion relies on the methods of gender studies to highlight three processes of invisibilisation of women in warfare and violence.

**Keywords:** Women, Gender, Violence, Rape, Slaughter, Non-Combatants, Violence in Warfare.

Annie ALLÉLY

### **Violences au temps des guerres civiles de la fin de la République : l'exemple de Fulvie**

**Résumé :** Pendant la période troublée des guerres civiles de la fin de la République romaine, Fulvie, l'épouse de Marc Antoine, est extrêmement présente dans le domaine politique et militaire. Cet article a pour but d'examiner plus particulièrement son rôle sur le plan militaire entre la mort de César et la guerre de Pérouse. Selon les sources littéraires, elle est présente au camp militaire de Brindes avec son époux à l'automne 44 avant J.-C, elle participe aux proscriptions en novembre 43 avant J.-C et enfin, elle est engagée totalement dans la guerre de Pérouse de 41 avant J.-C. à février 40 avant J.-C. Nous analyserons ces sources qui font état de sa place dans un domaine réservé aux hommes et qui lui sont hostiles. Nous nous interrogerons également sur la nature des violences qui lui sont reprochées.

**Mots-clés :** Fulvie, Violences, Guerre civile, Proscriptions, Guerre de Pérouse.

### **Violences during the Civil Wars at the End of the Republic: The Example of Fulvia**

**Abstract:** Fulvia, Mark Antony's wife, was a significant presence in the political and military fields during the troubled times of the civil wars at the end of the Roman Republic. This paper wishes to focus on the active military role she played between

the death of Caesar and the War of Perugia. According to literary sources, she was present at the military camp of Brundis with her husband in the autumn of 44 BC, and she participated in the proscriptions of November 43 BC. She eventually committed fully to the Perusine war effort from 41 BC to February 40 BC. I wish to examine the sources that testify to her place and role in a male-dominated field, where men were hostile to her presence. I will also explore the nature of the acts of violence that she was reproached with.

**Keywords:** Fulvia, Violences, Civil War, Proscriptions, Perusine War.

Jean-Christophe COUVENHES, Lucia ROSSI

*Symmachia-societas-foedus* : les alliances militaires à l'épreuve de la guerre, de Philippe V à Paul Émile (221 à 160 avant J.-C.)

**Résumé :** L'objectif de ce dossier est d'interroger à frais nouveaux non seulement la notion et la finalité, mais aussi la pratique et les temporalités des alliances militaires contractées entre les différents acteurs opérant en Méditerranée égéenne et orientale (cités, *koina*, monarchies hellénistiques, République romaine) de la deuxième à la troisième guerre de Macédoine (221 à 160 avant J.-C.). Sept contributions traitant d'études de cas spécifiques étudient la manière dont la mise à l'épreuve des alliances et des alliés ébranle la construction juridique, institutionnelle et mémorielle des alliances.

**Mots-clés :** *Symmachia*, *Philia*, *Societas*, *Foedus*, Mondes hellénistiques, République romaine.

*Symmachia-Societas-Foedus*: Military Alliances in War, from Philip V to L. Aemilius Paullus Macedonicus (221 to 160 BC)

**Abstract:** The aim of this file is to question anew not only the notion and the purpose, but also the practice and the temporalities of the military alliances contracted between the various actors operating in the Aegean and Eastern Mediterranean (*poleis*, *koina*, Hellenistic monarchies, Roman Republic) from the Second to the Third Macedonian War (221 to 160 BC). Seven contributions dealing with specific case studies examine how the testing of alliances and allies undermines the legal, institutional, and memorial construction of alliances.

**Keywords:** *Symmachia*, *Philia*, *Societas*, *Foedus*, Hellenistic Worlds, Roman Republic.

Thierry LUCAS

La Béotie et les Antigonides, entre alliance et clientélisme

**Résumé :** La fin du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. voit le rapprochement entre la Béotie et la monarchie antigonide. Sans jamais s'engager en tant que belligérant dans la



lutte entre Macédoniens et Romains, le *koinon* béotien est fortement impliqué dans les événements des années 198-171, au point que les Romains provoquent sa dissolution en 171. Ce rapprochement avec la dynastie antigonide, à partir de 227, repose en partie sur une relation clientélaire entre certains membres des élites béotiennes et le monarque macédonien, qu'on peut analyser à travers le parcours de la famille de Néôn et de Brachyllas. L'application d'une politique promacédonienne est perceptible dans les sources épigraphiques, comme le montre le cas de l'armée fédérale béotienne, réformée à cette époque selon le modèle macédonien. Dans une dernière section, l'article étudie les stratégies de résistance mises en place face aux Romains, mais aussi les divisions visibles au sein du *koinon* entre proromains et promacédoniens.

**Mots-clés :** Béotie, Macédoine, Thèbes, Haliarte, Coronée, Persée, *Symmachia*, Guérilla, Résistance.

### Boeotia and the Antigonids, between Alliance and Clientelism

**Abstract:** The end of the third century BC saw a close relationship between Boeotia and the Antigonid monarchy. Without ever engaging as a belligerent in the wars between Macedonians and Romans, the Boeotian *koinon* was strongly involved in the events of 198-171, to the point that the Romans provoked its dissolution in 171. The close ties with the Antigonid dynasty, from the reign of Antigonos Doson onward, are partly based on political clientelism between some members of the Boeotian elites and the Macedonian king; this relationship can be analysed through one case-study, the family of Neon and Brachyllas. The effects of this political relationship are clearly perceptible through epigraphic sources, as shown by the reform of the Boeotian federal army according to the Macedonian model. In a final section, the article analyses the strategies of resistance developed by the Boeotians against the Romans, but also the divisions within the *koinon* between pro-Roman and pro-Macedonian.

**Keywords:** Boeotia, Macedonia, Thebes, Haliartos, Coroneia, Perseus, *Symmachia*, Guerilla Warfare, Resistance.

Jean-Christophe COUVENHES

### L'intégration très provisoire de Sparte dans la *koinè symmachia* macédonienne après la défaite de Sellasie (222-219 avant J.-C.)

**Résumé :** L'article étudie la manière dont la cité de Sparte a été traitée par Antigone Dôsôn au lendemain de la défaite du roi Cléomène III à Sellasie en 222. L'intégration des lacédémoniens vaincus à la *koinè symmachia* (Ligue hellénique) créée deux ans plus tôt par le roi de Macédoine pour lutter contre eux au côté du *koinon* des Achaïens, ne fait guère de doute, même s'il faut distinguer l'alliance des



Lacédémoniens à la *koinè symmachia* dont le roi de Macédoine est l'hégémon, et l'alliance des Lacédémoniens au *koinon* des Achaïens. À Sparte, l'atmosphère de *stasis* qui oppose les partisans de la Macédoine à ceux qui souhaitent le retour de Cléomène, alors en exil à Alexandrie, explique le double jeu de la cité vis-à-vis de Philippe V, qui ménage cet allié récalcitrant, jusqu'à la rupture du printemps 219 qui voit les Spartiates conclure une alliance avec les Étoliens, position qu'ils conservèrent jusqu'en 206.

**Mots-clés :** Ligue hellénique, *Koinè symmachia*, Antigone Dôsôn, Philippe V, Cléomène III, *Stasis*, Lacédémoniens, Sparte, *Koinon* des Achaïens, *Koinon* des Étoliens.

### The Ephemeral Integration of the Lacedemonians into the Macedonian *Koinè Symmachia* After the Defeat of Sellasie (222-219 BC)

**Abstract:** The article studies how the city of Sparta was treated by Antigonus Dôsôn in the aftermath of the defeat of king Cleomenes III at Sellasia in 222. The integration of the defeated Lacedemonians into the *koinè symmachia* (Hellenic League), created two years earlier to fight against them, is hardly in doubt, even if a distinction must be made between the alliance to the *koinè symmachia*, whose hegemon is the king of Macedonia, and the alliance to the Achaian *koinon*. In Sparta, the atmosphere of *stasis* which opposes the partisans of Macedonia to those who wish the return of Cleomenes, then in exile in Alexandria, explains the double game of the city with respect to Philip V, which spares this recalcitrant ally until the rupture of spring 219, when the Spartans conclude an alliance with the Aetolians, position preserved until 206.

**Keywords:** Hellenic League, *Koinè Symmachia*, Antigonus Dôsôn, Philip V, Cleomenes III, *Stasis*, Lacedemonians, Sparta, Achaian *Koinon*, Aetolian *Koinon*.

Denis KNOEPFLER

### Une neutralité devenue impraticable : données épigraphiques, anciennes et nouvelles, sur la politique d'Athènes de sa libération en 229/228 à l'ambassade de Képhissodôros à Rome en 198/197 avant J.-C.

**Résumé :** Divisé en six sections (I-VI), l'article a pour objet de montrer comment Athènes fut amenée, en moins de trente ans, à renoncer à la politique de neutralité que, dès après sa libération de la tutelle macédonienne, avaient adoptée ses dirigeants, les frères Eurykleidès et Mikiôn de Képhisia. À l'intérieur de cette période, la Paix de Naupacte conclue en 217 entre le roi Philippe V et les Étoliens n'a marqué aucun tournant pour Athènes, contrairement à ce qu'a pu donner à penser un excursus, fort malveillant, de Polybe sur la politique athénienne dans le contexte de l'« imbrication » (*symplokè*) entre les affaires d'Occident et celles d'Orient (V, 106). La nouvelle chronologie des archontes athéniens entre 229/228 et 202/201

permet, en revanche, de situer très précisément en 211, au lendemain de la signature du traité romano-étolien, le moment où Athènes put commencer à prendre ses distances par rapport au roi de Macédoine, en commémorant publiquement, de diverses façons, son retour à la « constitution ancestrale », cette *patrios politeia* dont font mention deux décrets de Rhamnonte tout récemment publiés. C'est alors seulement, en effet, qu'est érigé en bordure de l'Agora ce monument exceptionnel qu'est la stèle des collèges archontaux des années 229/228 à 212/211. La période suivante est caractérisée, du côté d'Athènes, par une intense activité diplomatique, qui visait à mettre un terme au très dangereux conflit opposant les *socci* de Rome (Étoliens et Pergaméniens notamment) au roi de Macédoine et à ses *symmachoi* (au nombre desquels se trouvaient les voisins immédiats d'Athènes, Achéens et Béotiens confondus). À l'époque du traité de Phoinikè (206) – contrairement à ce que laisse croire la tradition annalistique dont Tite-Live se fait l'écho –, Athènes n'est pas encore entrée dans l'alliance romaine et demeure un État neutre.

Mais la situation s'envenime à nouveau avec les entreprises de Philippe V en Asie Mineure contre le roi Attale et les Rhodiens (201) ; au même moment survient l'affaire d'Éleusis, qui donne au roi de Macédoine (depuis longtemps excédé par la complaisance des Athéniens à l'égard de ses ennemis) l'occasion d'inciter ses alliés acarnaniens à intervenir militairement contre la cité autrefois sujette de ses ancêtres. Dès le printemps 200, poussés par le roi Attale, les Athéniens déclarent la guerre à Philippe, abolissent les deux tribus macédoniennes créées en 307 et instituent une *phulè Attalis* sur le modèle de la *phulè Ptolémaïs* constituée dès 224 en l'honneur de Ptolémée III. C'est à tort, en revanche, que l'on croit pouvoir associer à ce train de mesures la *damnatio memoriae* à l'encontre de la monarchie macédonienne, décision qui n'a été prise qu'à l'arrivée de la flotte romaine au printemps suivant (comme cela découle sans équivoque du témoignage de Tite-Live). Dans l'intervalle, en été 200, aurait eu lieu, selon l'*opinio communis*, une ambassade à Rome de l'homme d'État Képhisodôros, laquelle aurait entraîné, au témoignage de Pausanias (I, 36, 5), l'intervention des Romains contre Philippe. Mais cette reconstitution des faits ne trouve aucun appui dans le décret (connu depuis 1936) qui fut voté pour ce personnage sous l'archontat de Chariklès, alors même que le document est censé dater de 196/195 ou même, conformément au consensus actuel des spécialistes, de 184/183 seulement. En réalité, tout invite à attribuer ce décret – nécessairement postérieur au tournant de 201/200 (rétablissement du système des douze tribus) – à l'année 200/199 (datation proposée par l'auteur dès 2012) et plus précisément au printemps 199, quand l'armée du consul P. Sulpicius Galba avait déjà débarqué à Apollonia (Épire). Dès lors, la seule députation que Képhisodôros conduisit à Rome, en compagnie d'autres Athéniens, est celle qui eut lieu à l'automne 198 dans le cadre des négociations menées entre le consul T. Quinctius Flaminius et le roi Philippe V (Polybe, XVIII, 10, 11, avec mention expresse de cet Athénien) : elle n'eut pas d'incidence significative sur le cours des événements, ni pour Athènes ni pour le roi de Macédoine.

**Mots-clés :** Athènes, Indépendance et neutralité, *Patrios politeia*, Chronologie révisée des archontes éponymes (229/228-201/200), Royaume de Macédoine, Antigone Dôsôn et Philippe V, Relations avec l’Achaïe et l’Étolie, Nouvelle datation du décret attique pour Képhisodôros, Crise de l’année 200/199, Ambassade à Rome en 198 avant J.-C., Maurice Holleaux et Christian Habicht confrontés au témoignage de Pausanias.

### A More and More Problematic Neutrality: Old and New Epigraphical Data on the Policy of Athens from Its Freedom in 229/228 Until Cephisodorus’ Embassy to Rome in 198/197 BC

**Abstract:** Divided into six sections (I-VI), the article aims to show how Athens was led, in less than thirty years, to renounce the policy of neutrality that, immediately after its liberation from the Macedonian domination, had been adopted by its leaders, the brothers Eurycleides and Micion of Cephisia. Within this period, the Peace of Naupactus concluded in 217 between king Philip V and the Aetolians did not mark any turning point for Athens, contrary to what a very malicious excursus by Polybius on Athenian politics in the context of the “interweaving” (*symplokè*) of Western and Eastern affairs (V, 106) might have suggested. The new chronology of the Athenian archons between 229/228 and 202/201 allows, on the other hand, to situate very precisely in 211, the day after the signing of the Roman-Aetolian treaty, the moment when Athens could begin to distance itself from the king of Macedonia, by publicly commemorating, in various ways, his return to the “ancestral constitution”, this *patrios politeia* of which two recently published decrees of Rhamnous make mention. It is only then, in fact, that the exceptional monument of the stele of the eponymous archons and their colleagues from 229/228 to 212/211 is erected on the edge of the Agora. The following period is characterised, on the Athens side, by an intense diplomatic activity, which aimed at putting an end to the very dangerous conflict opposing the *socii* of Rome (Aetolians and king Attalus in particular) to the king of Macedonia and his *symmachoi* (among whom were the immediate neighbours of Athens, Achaeans and Boeotians together). At the time of the treaty of Phoinikè (206) –contrary to the Roman historians’ tradition echoed by Livy–, Athens had not yet entered the Roman alliance and remained a neutral state.

But the situation became more serious again with the undertakings of Philip V in Asia Minor against king Attalus and the Rhodians (201); at the same time, the Eleusis affair occurred, which gave the king of Macedonia (for a long time exasperated by the complacency of the Athenians towards his enemies) the opportunity to encourage his Acarnanian allies to intervene militarily against the city, formerly subject to his ancestors. As of spring 200, pushed by king Attalus, the Athenians declared the war to Philip, abolished the two Macedonian tribes created in 307 and instituted a *phule Attalis* on the model of the *phule Ptolemais* constituted since 224 in honor of Ptolemy III. It is wrong, on the other hand, to think that the *damnatio memoriae* against the Macedonian monarchy can be associated with

this set of measures, a decision that was only taken upon the arrival of the Roman fleet the following spring (as it unequivocally follows from the testimony of Livy). In the meantime, in the summer of 200, according to the *opinio communis*, an embassy to Rome by Cephisodorus would have taken place, which would have led, according to the testimony of Pausanias (I, 36, 5), to Roman intervention against Philip. But this reconstruction of the facts finds no support in the decree (known since 1936) that was passed for this statesman under the archonship of Charikles, even though the document is supposed to date from 196/195 or even, according to the current consensus of scholars, from 184/183 only. Actually, everything suggests that this decree –necessarily subsequent to the turning point of 201/200 (re-establishment of the twelve-tribe system)– should be attributed to the year 200/199 (dating proposed by the author as early as 2012), and more precisely to the spring of 199, when the army of the consul P. Sulpicius Galba had already landed in Apollonia (Epirus). From then on, the only deputation that Cephisodorus led to Rome, together with other Athenians, was the one that took place in the autumn of 198 within the framework of the negotiations between the consul T. Quinctius Flaminius and king Philip V (Pol., XVIII, 10, 11, with express mention of this Athenian): it did not have any significant impact on the course of events, neither for Athens nor for the king of Macedonia.

**Keywords:** Athens, Freedom and Neutrality, *Patrios Politeia*, Revised Chronology of Eponymic Archons (229/228-201/200), Kingdom of Macedonia, Antigonus Dôson and Philip V, Relations with Achaia and Aetolia, New Datation of the Attic Decree in Honour of Cephisodorus, Crisis of the Year 200/199, Embassy to Rome in 198 BC, Maurice Holleaux and Christian Habicht Confronted with Pausanias' Statement.

Mathieu ENGERBEAUD

### L'échec du siège de Corinthe (198 avant J.-C.) et ses conséquences sur l'alliance romaine avant Cynoscéphales

**Résumé :** Bien qu'il soit précisément raconté par Tite-Live, le siège de Corinthe de 198 avant J.-C. fait partie des événements peu connus de la campagne militaire de Titus et de Lucius Quinctius Flaminius contre Philippe V. Pourtant, cette entreprise, qui devait concrétiser l'alliance toute récente entre les Romains et les Achéens, est un échec militaire qui aurait pu devenir un véritable désastre. Cette étude s'est donné pour objectif de réévaluer la portée de cet événement, qui a menacé la construction des alliances romaines en Grèce à l'été 198.

**Mots-clés :** Flaminius, Défaite romaine, Tite-Live, Achéens, Attale I<sup>er</sup> de Pergame, Corinthe.

## The Failure of the Siege of Corinth (198 BC) and Its Consequences on the Roman Alliance before Cynoscephalus

**Abstract:** Although it is narrated by Livy, the siege of Corinth which took place in 198 BC is a little-known event of the military campaign of Titus and Lucius Quinctius Flaminius against Philip V. However, this military undertaking, which was to give effect to the recent alliance between the Romans and the Achaeans, is a military failure which could have become a real disaster. This study aims to reassess the impact of this event, which jeopardised the construction of Roman alliances in 198.

**Keywords:** Flaminius, Roman Defeat, Livy, Achaeans, Attalus I, Corinth.

Lucia ROSSI

### Ptolémée V Épiphane et la tutelle romaine : une réécriture tardive ?

**Résumé :** Le propos de cette contribution est d'étudier l'évolution des rapports d'amitié entre l'Égypte ptolémaïque et Rome dans le contexte de la deuxième guerre de Macédoine et de la cinquième guerre de Syrie ; à cette époque aurait eu lieu la mise sous tutelle de l'enfant-roi Ptolémée V Épiphane au profit du peuple et du Sénat romains. En partant de l'analyse de textes littéraires et papyrologiques, nous avançons l'hypothèse d'une écriture tardive de cette tradition historique. Dans un premier temps, nous proposons une étude des vocabulaires latins et grecs de la tutelle en tâchant d'en préciser les spécificités juridiques et les évolutions au cours du temps. Dans un deuxième temps, nous nous attachons à l'étude des *realia* de la tutelle au sein du royaume lagide, lue au prisme des relations diplomatiques internationales de l'époque et notamment des relations d'*amicitia* ptolémaïque-romaine. Dans un troisième temps, nous traitons des enjeux politiques d'une écriture tardive de la tutelle sur Ptolémée V Épiphane, notamment dans le cadre de la lutte politique interne à Rome au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

**Mots-clés :** Ptolémée V Épiphane, Tutelle, *Philia*, Diplomatie, Rome, Égypte hellénistique.

### Ptolemy V Epiphanes and Roman Guardianship: A Late Rewrite?

**Abstract:** This contribution aims to study the evolution of friendly relations between Ptolemaic Egypt and Rome in the context of the Second Macedonian War and the Fifth Syrian War; at this time would have taken place the guardianship of the child-king Ptolemy V Epiphanes for the benefit of Roman people and Senate. Starting from the analysis of literary and papyrological texts, we put forward the hypothesis of a late writing of this historical tradition. First, we propose a study of the Latin and Greek vocabularies of guardianship, trying to specify the legal specificities and the evolutions over time. Secondly, we analyze the *realia* of the guardianship within the Ptolemaic kingdom, read through the prism of international diplomatic relations

and in particular Ptolemaic-Roman *amicitia* relations. Thirdly, we examine the political stakes of a late writing of the guardianship over Ptolemy V Epiphanes, particularly in the context of the internal political struggle in Rome in the middle of the first century BC.

**Keywords:** Ptolemy V Epiphanes, Guardianship, *Philia*, Diplomacy, Rome, Hellenistic Egypt.

Pierre SÁNCHEZ

### L'alliance fragile entre Rome et les Ilergètes (218-195 avant notre ère)

**Résumé :** La *societas* entre Rome et les Ilergètes a reposé sur la *fides*, quelle qu'ait été la nature juridique précise des liens qui ont uni ces deux peuples au fil du temps. Le détail nous échappe pour les années 218/217, mais l'alliance militaire conclue par Scipion et Indibilis en 208 peut être considérée comme un véritable *foedus*, c'est-à-dire un accord fondé sur un échange de serments et contraignant pour le peuple romain. Ce traité a sans doute été ratifié *a posteriori* par le Sénat et le peuple. Les défections de 206 et 205 indiquent qu'Indibilis avait une conception différente de la *fides* : il s'était engagé auprès de Scipion à titre personnel et il considérait que l'alliance avait pris fin avec la défaite de Carthage en Hispanie et le départ de Scipion. La *deditio in fidem* de 205 a permis de rétablir cette *societas* : en 195, la *fides* fut au cœur des discussions entre les ambassadeurs ilergètes et Caton, qui a tenté de respecter ses devoirs vis-à-vis des *socii* tout en préservant ses effectifs.

**Mots-clés :** *Fides*, *Foedus*, *Deditio*, Alliance militaire, P. Cornelius Scipio Africanus, Caton, Ilergètes.

### The Fragile Alliance between Rome and the Ilergetes (218-195 BC)

**Abstract:** The *societas* between Rome and the Ilergetes was based on *fides*, whatever the precise legal nature of the ties that bound them over time. The detail escapes us for the years 218/217, but the military alliance struck by Scipio and Indibilis in 208 can be considered as a proper *foedus*, i.e. an agreement based on an exchange of oaths and binding upon the Roman people. This treaty was probably ratified afterwards by the Senate and the people. The defections of 206 and 205 indicate that Indibilis had a different conception of *fides*: he had committed himself to Scipio in a personal capacity and he considered that the alliance had ended with the defeat of Carthage in Hispania and the departure of Scipio. The *deditio in fidem* of 205 re-established this *societas*: in 195, *fides* was at the heart of the discussions between the Ilergetan ambassadors, who had come to ask for help, and Cato, who sought to respect his duties towards the *socii* while preserving his troops.

**Keywords:** *Fides*, *Foedus*, *Deditio*, Military Alliance, P. Cornelius Scipio Africanus, Cato, Ilergetes.



Catherine WOLFF

**Les transfuges dans les traités de paix entre Rome et les communautés hellénistiques de 221 à 160 avant J.-C.**

**Résumé :** Les transfuges et les prisonniers, qui sont souvent mentionnés en même temps, font en principe l'objet d'une clause dans les traités de paix conclus par Rome en Orient entre 221 et 160 avant J.-C. L'étude de cinq de ces traités, les deux traités avec Philippe V à la fin des deux premières guerres de Macédoine, ceux avec Nabis en 195, avec la Confédération étolienne en 189 et avec Antiochos III en 188, ainsi que des décisions romaines après la victoire de Pydna en 168, montre cependant que les termes de cette clause ne sont pas toujours identiques et qu'il est impossible de la reconstituer de façon certaine quand elle n'y figure pas.

**Mots-clés :** Transfuges, Prisonniers, Traités de paix, Philippe V, Persée, Antiochos III, Nabis, Confédération étolienne.

**Defectors in the Peace Treaties between Rome and the Hellenistic World from 221 to 160 BC**

**Abstract:** Defectors and prisoners, who were often mentioned at the same time, were in principle mentioned in the peace treaties Rome concluded in Orient from 221 to 160 BC. The study of five of these treaties, the two with Philip V at the end of the first two Macedonian wars, the one with Nabis in 195, with the Aetolian Confederation in 189 and with Antiochus III in 188, as of the Roman decisions after the victory of Pydna in 168, shows that the terms of this clause were not always the same and that restoring this clause with certainty is impossible when it is not included.

**Keywords:** Defectors, Prisoners, Peace Treaties, Philip V, Perseus, Antiochus III, Nabis, Aetolian Confederation.

Samra AZARNOUCHE, Maxime PETITJEAN

**Sasanian Warriors in Context: Historical and Religious Commentary on a Middle Persian Chapter on *Artēštārān* (*Dēnkard* VIII.26)**

**Abstract:** This article presents a reassessment of our knowledge of late antique Iranian warfare and the military treatises composed under the Sasanians. A revised translation of the remains of a Middle Persian treatise on warriors (*Artēštārestān*), included in a Zoroastrian book, the *Dēnkard* VIII, provides the base for a comparison of Iranian, Byzantine, and Arabic sources. Beneath the religious and legal gloss left by the Zoroastrian tradition that has preserved the treatise, an authentic and coherent text emerges, in which the physical and psychological conditions of the soldiers, the supply of provisions, the care of the horses, the cohesion of the army corps, and even

military tactics were recorded with care and expertise. Two appendices complete this article: a glossary of military terminology, and an updated translation of an extract from a Sasanian military treatise preserved in Arabic by Ibn Qutayba.

**Keywords:** Sasanian Warfare, Military History, Sasanian Army, Zoroastrianism, Late Antiquity, Military Literature, *Dēnkard*.

### Les guerriers sassanides en contexte : commentaire historique et religieux d'un chapitre moyen-perse sur les *Artēštārān* (*Dēnkard* VIII, 26)

**Résumé :** Cet article propose une réévaluation de nos connaissances sur l'art militaire en Iran tardo-antique et sur les traités militaires composés sous les Sassanides. Une nouvelle traduction des vestiges d'un traité moyen-perse sur les guerriers (*Artēštārān*), inclus dans un ouvrage zoroastrien, le *Dēnkard* VIII, sert de base à une confrontation des sources iraniennes, byzantines et arabes. Sous le vernis religieux et légal conforme à la tradition zoroastrienne qui l'a préservé se dégage un texte authentique et cohérent, où les dispositions physiques et psychologiques des soldats, l'approvisionnement des ressources, le soin des chevaux, la cohésion des corps de l'armée, ou encore les tactiques militaires, étaient consignés avec soin et savoir-faire. Deux appendices complètent cet article : un glossaire de la terminologie militaire et une traduction mise à jour d'un extrait d'un traité militaire sassanide conservé en arabe par Ibn Qutayba.

**Mots-clés :** Art militaire sassanide, Histoire militaire, Armée sassanide, Zoroastrisme, Antiquité tardive, Littérature militaire, *Dēnkard*.

Guillaume SARTOR

### Le rôle des fédérés transcauciens dans les guerres persiques d'Héraclius (622-628). 2<sup>e</sup> partie : Combattre pour l'Empire

**Résumé :** Le deuxième volet de l'étude montre comment les fédérés (*foederati*) transcauciens contribuèrent significativement aux campagnes (*expeditiones*) impériales de 624/625 et 627/628 en combattant aux côtés des troupes romaines. L'intégration des fédérés (*foederati*), notamment cavaliers et archers, aux cadres, tactiques et pratiques de l'art romain de la guerre, permit à Héraclius et à son armée de parvenir à une efficacité tactique et opérationnelle face aux Perses dans un contexte difficile pour l'Empire romain. L'étude montre également que la participation des fédérés (*foederati*) transcauciens aux campagnes impériales en Transcaucasie et en Perse s'inscrit dans un cadre plus général de pratiques institutionnelles romaines en termes opérationnels comme dans la mobilisation de ces combattants étrangers. Toutefois, l'extériorité de ces derniers aux structures de l'encadrement militaire romain et l'autonomie de leurs dynastes ont exigé pour Héraclius des compromis



exposant ainsi l'armée impériale à des difficultés pendant les campagnes de 624/625 et 627/628.

**Mots-clés :** Empire, Héraclius, Transcaucasie, *Gentes/ethnè* (peuples), *Foedera* (traités), *Foederati* (fédérés), Dynastes, *Symmachia* (alliance), *Expeditio*, Tactiques, Cavalerie, Infanterie, Archers, Opérations, Batailles, « Petite guerre »/guérilla, Commandement, Arménie, Persarménie, Lazique, Ibérie, Abasgie, Albanie, Romains, Perses.

## The Role of the Transcaucasian Federates in the Persian Wars of Heraclius (622-628). Part 2: Fighting for the Empire

**Abstract:** The second part of the study show how the Transcaucasian federates (*foederati*) contributed significantly to the imperial campaigns (*expeditiones*) of 624/625 and 627/628 by fighting alongside the Roman troops. The integration of the federates (*foederati*), especially cavalry and archers, into the frameworks, tactics, and practices of the Roman art of war enabled Heraclius and his army to achieve tactical and operational efficiency against the Persians in a difficult context for the Roman Empire. The study also wishes to show that the participation of the Transcaucasian federates (*foederati*) in the imperial campaigns in Transcaucasia and Persia is part of a more general framework of Roman institutional practices in operational terms as well as in the mobilization of these foreign fighters. However, the exteriority of the latter to the structures of the Roman military framework and the autonomy of their dynasts demanded compromises for Heraclius, thus exposing the imperial army to difficulties during the campaigns of 624/625 and 627/628.

**Keywords:** Empire, Heraclius, Transcaucasia, *Gentes/Ethnè* (Ethnic Group), *Foedera* (Treaties), *Foederati* (Federates), Chiefs/Dynasts, *Symmachia* (Alliance), *Expeditiones* (Campaigns), Tactics, Cavalry, Infantry, Archers, Operations, Battles, Guerrilla Warfare, Command, Armenia, Persarmenia, Lazica, Iberia, Abasgia, Albania, Romans, Persians.